

CHAPITRE I

DISCOURS SOUS SURVEILLANCES :

Le social à l'Assemblée

PAR

Annie COLLOVALD

Brigitte GAÏTI

« Ainsi a-t-il commencé mercredi soir à la tribune de l'Assemblée Nationale, à expliquer longuement que son gouvernement ne privilégie pas « le château contre les chaumières ». *Libération* (13-06-86) « Chirac : communiquer, c'est la clé du social ».

Comment rendre compte des prises de position de députés lors d'un débat de politique sociale, comment élucider les principes de leur élaboration ? Que l'observation se porte, de façon privilégiée, sur les discussions qui ont lieu au sein de l'Assemblée Nationale entre des parlementaires repose sur une décision de méthode qui ne doit pas faire oublier que ces prises de position « accomplies » sont le résultat d'un compromis de négociations multiples. Le fait que les débats parlementaires soient relatés dans le *Journal officiel*, ou dans les pages de quotidiens où des rubriques leur sont consacrées signale déjà que, bien que se déroulant dans ce lieu clos qu'est l'« enceinte » parlementaire, ceux-ci rencontrent des publics plus larges que les simples collègues de la Chambre.

Les propositions avancées au cours d'un débat parlementaire arrivent donc au terme d'une série de transactions où les hommes politiques intéressés par la production de décisions en matière sociale tentent de se poser en porte-parole autorisés d'attentes sociales extérieures ; cette autorité s'adosse, pour une large part, à une entreprise de monopolisation réussie du langage dans lequel sont « traduits »¹ les problèmes sociaux. Or, la lecture

des comptes rendus des débats législatifs « sociaux » surprend ; le lecteur y trouve une saveur particulière qui l'étonne et qui livre des indications sur les propriétés de la traduction donnant au « social » sa consistance symbolique dans l'univers politique. « Flou » ou « codifié », le traitement qui est fait du « social » hésite entre différentes manières qui commandent largement les mécanismes de formation des prises de position en matière sociale ².

1) *Les formes du discours ou la question du lien politique*

S'attendant à devoir déchiffrer un langage codé, où les points de vue sociaux sur les problèmes traités sont transfigurés dans la langue plus spécialisée des professionnels de la parole politique, le lecteur est de prime abord déconcerté par les « échappées » d'un langage ordinaire accessible aux profanes battant en brèche le cours établi du débat. En effet, à côté des prises de parole ritualisées que sont les discours préparés des orateurs officiels – ministre, rapporteur de la commission, rapporteur pour avis, intervenants inscrits à l'ordre du jour du débat – surgit toute une kyrielle d'interjections, d'attaques ou d'approbations véhémentes interrompant, ponctuant ces propos conventionnels. « *Donnez-leur le fouet* », « *plus social que toi, tu meurs* », « *le monopole du cœur* », « *plus de justice pour les hommes* », « *manger de la brioche plutôt que du pain* », ou encore, « *rendre les individus plus performants* », « *la retraite à 60 ans est une escroquerie* ». Ces manifestations intempestives, spontanées ou obligées – comme celles des anciens ministres –, n'en obéissent pas moins à des règles et des principes : recherches d'effets ou stratégies rhétoriques visant à attirer la sympathie (des journalistes parlementaires par exemple). Elles contribuent, elles aussi, au déroulement du débat et à sa mise en forme particulière.

Les points de vue politiques ainsi développés composent, semble-t-il, avec des points de vue ordinaires sur le « social ». Que la conversion du « social » en problème proprement politique reste inachevée ou inaboutie, comme encadrée dans des considérations sociales ³ laisse percevoir le fort degré d'hétéronomie que ce thème conserve au sein même de l'univers politique. Là, plus que sur d'autres enjeux de débat public, demeure sensible l'activité de négociation ou de compromis dont résultent les prises de position. Les juristes eux-mêmes éprouvent de l'embarras pour conceptualiser et codifier un « droit social » ⁴, ce qui ne peut être sans effet sur un débat se proposant de légiférer en ce domaine. « *Bâtard* » et « *bricolé* », ce type d'enjeu reste toujours aisément saisissable, plus que d'autres sans doute, par des porte-parole autres que politiques. C'est dire que cette propriété particulière du thème social rend possibles des phénomènes de concurrence élargie, d'autant plus que, en ce domaine, les attentes sont fortement constituées chez les individus, même les plus éloignés du débat public ⁵.

En cela, le « social » constitue-t-il un thème très spécifique du répertoire politique. Chargé d'intérêts pratiques pour les profanes ne serait-ce que parce qu'il recouvre des situations sociales souvent dramatiques (chômage, fin de droits, maladie, famille nombreuse sans ressources financières), les

décisions s'y rapportant, qu'il s'agisse des allocations, aides sociales, remboursements maladie, cotisations à la Sécurité sociale, affectent directement le cours de la vie quotidienne de ceux qui en sont demandeurs.

« Mise en formes »⁶ politique fluide du thème social, dont la traduction semble toujours en cours, modes de prise en charge très spécifiques des attentes sociales également. Une des dimensions essentielles de ce travail politique est comme mis en scène, théâtralisé par les indignations qui rythment le cours du débat social. L'appel à la rescousse incessant de tout un fonds mythologique, celui de l'Assomoir et de Germinal ou, au contraire, celui de l'« économie d'abord » et des « devoirs » des individus montre que ce qui se joue, là, est une entreprise d'établissement, de réactivation et d'entretien de formes de croyances propres aux groupes représentés. Car, à travers ses indignations, l'homme politique se représente, jusque parmi ses pairs, comme compatissant « aux malheurs » des siens, ou, à l'inverse, comme figure protectrice qui rappelle les « devoirs » et les « obligations ». (Re)susciter ces croyances, c'est là chercher à intensifier des phénomènes d'identification, à faire reconnaître sa capacité à représenter les intérêts de sa « base » sociale et à se réassurer de son soutien⁷.

Traiter des questions sociales revient, pour l'homme politique, à insister sur le lien politique qui l'unit à ses mandants. Comment « s'attacher », comment « se lier » des soutiens, des partisans ? C'est ce souci qui semble orienter les stratégies de représentation des hommes politiques amenés à prendre position sur le terrain social. Or cet aspect de l'activité politique s'avère, par les propriétés mêmes du « social », difficile à imposer sans lutte : parce que, sur ce terrain-là, les profanes habituellement dessaisis de leur voix, ont des opinions précises sur ce qu'ils attendent de leurs représentants⁸, parce que, sur ce terrain-là également, ils peuvent trouver d'autres porte-parole (« coordination », syndicats) que le débat et les seuls hommes politiques.

2) Parler du « social » : à quel titre ?

A suivre les indignations auxquelles donne lieu le débat social, un nouvel étonnement surgit. Celles-ci dévoilent qu'en même temps que ces députés discutent de techniques politiques nouvelles à mettre en place, de mesures concrètes à prendre, de crédits publics à allouer, bref de « politique sociale », ils discutent également du monde social et de ses divisions en exprimant leur propre « théorie ». Or si la lutte politique consiste d'abord en une lutte pour imposer sa propre vision de la société⁹, alors le débat « social » est le domaine d'élection de la lutte politique. Le foisonnement des indignations, la diversité de leur registre font coexister en un même débat des représentations du « social » concurrentes, antagonistes voire contradictoires. La discussion sur le financement des crédits publics du ministère de l'Industrie, par exemple, secteur plus « technique », plus « volontariste » et « étatique »¹⁰ ne donne pas lieu à de tels exotismes verbaux. Moins d'une dizaine d'interruptions impromptues sont dénombrées lors de la première séance du débat budgétaire du ministère de l'Industrie d'octobre 1986 contre

plus d'une trentaine pour celui du ministère des Affaires sociales en novembre 1986 ¹¹. Même si le contexte spécifique de la législature – la cohabitation – confère au débat « social » de novembre 1986 le statut d'enjeu politique d'importance puisque beaucoup d'observateurs s'accordent à penser que les résultats des présidentielles à venir se joueront sur la capacité du Gouvernement à apporter des solutions au chômage galopant et au « gouffre » de la Sécurité sociale, il n'en reste pas moins que ce type de débat a cette spécificité de rendre les affrontements politiques visibles et d'aviver les oppositions en offrant l'occasion au plus grand nombre des élus de s'exprimer ¹².

D'une certaine manière, le « social » nourrit la controverse et le désaccord. Jusqu'aux journalistes qui hésitent à ranger le « social » dans une rubrique établie et reconnue par tous : « économie » pour certains (*Le Monde* ou *Le Figaro*), « économie et société » pour d'autres (*Libération*), « luttes » ou « événement » pour d'autres encore (*L'Humanité*).

Introuvable consensus sur l'étiquetage du « social » ? Cette difficulté accompagne l'incertitude repérable dans les discours des hommes politiques sur ce qu'est sa nature ou sa définition et le public concerné par les mesures édictées. « Les malheureux », les « déshérités », « les personnes humaines », « les Français d'abord », « ceux qui ont des droits » ou « ceux qui ont des devoirs », la désignation n'est pas claire ; la dénomination de ceux à qui doivent s'appliquer les décisions en matière sociale devient l'objet de dissensions très vives qui placent au cœur du travail de représentation, la question de la représentativité. Les indignations, loin d'être des argumentations, prennent alors la forme d'une parole « pamphlétaire » ¹⁴, dénonciatrice, mettant en scène le conflit par l'apostrophe de l'orateur et cherchant à dévoiler les raisons des politiques proposées en démasquant l'orateur par la révélation des intérêts qu'il défend. Qu'ils soient catégoriels (« *tu es ici en tant que député et non en tant que médecin* »), personnels (« *Vous videz une querelle personnelle* »), politiques (« *Les présidentielles ne sont pas loin* »), « démagogiques », c'est leur recherche qui organise et stimule la critique et l'opposition. Prendre part à la discussion sur les « affaires sociales » est une affaire risquée qui peut toujours entraîner cette mise en accusation d'une arrière-pensée intéressée. Arrière-monde des propos explicitement tenus, c'est elle qui sous-tend le procès de l'intervenant dont la « véritable » identité est révélée à travers la mise au jour des raisons de ses prises de position ¹⁵. Les indignations portent de rares fois sur le fond du problème abordé, sur les résultats des politiques promulguées : « *Avec vous, 1 500 000 chômeurs, vous avez bien amorcé la pompe* » ¹⁶ fait remarquer le gaulliste Arnaud Lepercq à l'ancien ministre du Travail (81-82) puis ministre délégué aux Affaires sociales, chargé du Travail (82-83), Jean Auroux (PS) ; ces interruptions s'apparentent ainsi à celles qui ont cours dans des débats plus « techniques », comme celui concernant l'Industrie, par exemple, où Alain Madelin se voit taxé de « *mauvais défenseur des entreprises* » par Jean Oehler (PS) suivi par Louis Mexandeau (PS) qui s'exclame « *C'est la théorie de Jean-Baptiste Say au XIX^e siècle* » ¹⁷. Les plus fréquentes cependant remettent en cause expressément l'autorité même de l'intervenant sur les

questions sociales, en critiquant sa manière de les traiter. « *Elle tire tous azimuts* »¹⁸ s'écrie René André (avocat, élu gaulliste en 83) en s'énervant sur le style des interventions de Renée Soum (élue PS de 81) qui attaque les divers aspects de la politique de santé. « *Tout ce qui est excessif est insignifiant* » conclut-il. « *Vous ne pourriez pas commencer par la fin* » lance, de la même façon, le vieux routier de la politique, Hector Rolland (gaulliste élu depuis 68), harassé par l'exposé pointilleux de Guy Chamfrault (PS). Si ces prises à partie contestent l'autorité encore fragile de nouveaux entrants dans le monde parlementaire, voire parfois mettent en doute l'autorité sociale qui l'institue, d'autres encore, de façon remarquable dans ce type de débat, contestent la compétence tant sociale que politique de celui qui traite d'un problème social. C'est le sens de la répartie d'Arthur Paecht (médecin, chef de clinique et de service en gériatrie, élu PR en 78-81, réélu en 86) qui récuse, à de nombreuses reprises, les affirmations d'Edmond Hervé (assistant en faculté de droit, ancien ministre de la Santé, élu PS en 81) en ne cessant de répéter tout au long de son discours, à la manière d'un professeur – et d'un professeur de médecine – jugeant l'oral d'un mauvais étudiant ne sachant rien du sujet sur lequel il « planche » : « *Mais non, voyons* »²⁰. Si c'est la compétence « technique » qui prime plutôt à « droite », c'est la compétence à « représenter » qui l'emporte à « gauche ». « Au nom de qui parlez-vous » semblent dire ceux qui s'indignent chez les socialistes comme communistes qui eux, entendent porter haut et fort la voix du « monde du travail », de « l'histoire », des « syndicats ouvriers », de « l'ensemble des fonctionnaires », etc.

Paroles marginales, ces paroles dénonciatrices trahissent un autre pan de ce qui se joue dans cette histoire « dramatique » qu'est un débat de politique sociale : la « taille » ou la « grandeur »²¹ des spécialistes des problèmes sociaux. Si une grande part des « indignés sociaux » ne sont pas des spécialistes des questions sociales, 15 indignés sur 39 (38,4 %) ²² n'appartiennent pas à la commission des Affaires culturelles et sociales, à l'inverse, le tir groupé des indignations lors du débat consacré au budget du ministère d'Alain Madelin provient principalement (10/11) des membres de la commission spécialisée, celle de la Production et des Échanges dont relève directement le secteur discuté. Michel Charzat, seul « étranger » à fustiger Alain Madelin appartient lui à la commission des généralistes, la commission de l'Économie et des Finances, excellence de la commission parlementaire.

Plus, ces « occasionnels » du débat social sont véritablement des « amateurs » du social, à la différence de leurs voisins de l'Industrie. Si leurs ressources sociales et politiques sont contrastées et s'étagent sur toute la gamme des ressources possibles²³, tel n'est pas le cas des « indignés » du débat sur l'Industrie qui sont soit des hauts dignitaires de la politique soit des vétérans du socialisme et du combat parlementaire ; surtout, différence essentielle, tous sont des spécialistes du secteur industriel. De la même manière que la perception d'une injustice²⁴, l'indignation n'est pas phénomène naturel mais repose sur le sentiment d'avoir des droits à la protestation. A cet égard, le seuil d'accès à la parole dans un débat de politique sociale semble être plus bas que celui du secteur industriel. L'hypothèse

reste cependant à vérifier que les spécialistes du « social » n'arrivent pas à décourager les prises de parole « étrangères » de leurs concurrents et ne parviennent pas à constituer en problèmes spécifiquement politiques relevant de leur seule compétence, les problèmes sociaux traités.

A suivre ces indignations, les désaccords portent non seulement sur les points de vue proposés mais aussi sur qui est habilité à prendre position sur les questions sociales.

3) *Mise en plan*

Aborder les prises de position qui sont développées lors d'un débat de « politique sociale » par ce qui se joue à leur marge, les indignations, rend visible l'enjeu proprement politique qui les fonde. Plus que « pour » des postes, ce serait pour obtenir la reconnaissance – de leurs clientèles électorales, de leurs pairs – du droit à intervenir dans le débat public que concourraient les « spécialistes » des affaires sociales. C'est cette quête, toujours vouée au provisoire, qui organiserait leur discours et sous-tendrait leurs prises de positions. En faire l'étude conduit alors à s'interroger sur les manières dont ces acteurs politiques intéressés par les questions sociales tentent de s'imposer sur la scène publique et d'arrêter cette course incessante au « crédit ». Quelles « formules d'investissement » exploitent-ils pour obtenir, auprès de leurs mandants et auprès de leurs pairs, cette reconnaissance qui paraît leur faire défaut ?

C'est revenir, d'une certaine manière, sur le dicible et le pensable politiques. Si, dans un premier temps, il importe de repérer les « matrices » idéologiques qui structurent chacune des interventions des représentants des partis, l'examen sociologique invite à les resituer dans leurs contextes spécifiques. Les trois débats « sociaux » observés (débat d'avril 1983 portant sur la Retraite, débat budgétaire du ministère des Affaires sociales de novembre 1986, débat portant sur diverses mesures d'ordre social – DMOS – de juin 1987) ont justement cette particularité de constituer de véritables enjeux politiques au moment de leur discussion mais de s'insérer dans des conjonctures différentes. Si les débats de 1983 et 1987 répondent à une initiative du pouvoir politique, par exemple, celui de 1986 est un rituel législatif inscrit annuellement à l'ordre du jour du travail parlementaire.

Le « social » étant directement branché sur la réalité et laissant possibles des prises de parole d'agents sociaux d'autant plus disposés à intervenir qu'ils se sentent plus concernés ²⁵, tout porte à croire que des mobilisations « extérieures » à l'espace politique (mobilisations syndicales ou montée en épingle d'un problème par la presse par exemple) infléchiront, différemment pour chaque organisation, la position qu'elle occupe en même temps que les profits escomptés du traitement du « social ». La propriété ensuite du « social » d'affecter le lien politique laisse supposer que le segment – et son ampleur – du marché électoral travaillé affecte, plus peut-être que sur d'autres problèmes moins hétéronomes, le mode de traitement politique de ce thème. La distinction entre entreprises « marginales » (c'est-à-dire entreprises dont la « base » électorale est étroite) et entreprises « dominantes »

(dont les soutiens sont étendus et diversifiés) rendra plus facile la mise en évidence de la « formule d'investissement » spécifique à chacune d'entre elles et la manière dont ses représentants en jouent en fonction du contexte historique. C'est alors la prise en compte des conjonctures politiques, entendues comme structuration des rapports de force et degré de saillance d'un problème spécifique ²⁶ qui s'impose pour comprendre la formulation spécifique des prises de position en matière sociale et élucider leurs principes de production.

Si quête de reconnaissance il y a, elle oriente également les relations de concurrence directe qu'entretiennent les élus de l'Assemblée Nationale. Comme tout jeu symbolique, le jeu parlementaire a lui aussi ses règles. La division du travail politique qui s'institue lors du débat social en est une qui fournit des indications sur la place spécifique attribuée au « social » dans la hiérarchie des débats de politique publique et sur celle, corrélative, de ceux qui s'y intéressent. Affaire de tous ou affaire confidentielle : les formes de compétition changent et avec elles, les règles de la concurrence et leur stabilité.

C'est toute la question du type d'autorité des « spécialistes » du social sur les problèmes traités qui est posée pour comprendre la « façon » particulière des prises de position tenues.

*
**

I. – SURVEILLANCE DES « OBSERVATEURS »

Glissement des prises de position : l'exemple de la retraite

12 avril 1983 : un projet de loi destiné à ratifier les ordonnances qui instituaient le droit à la retraite à 60 ans est présenté devant le Parlement. Le débat semble peu disputé : députés socialistes et communistes tendent à monopoliser la parole. La discussion prend parfois toutes les formes d'une auto-célébration, avec ses discours de victoire, et ses instants d'émotion : ainsi, le président de séance annonce le passage au vote sous les applaudissements des députés socialistes et communistes. Domination sans partage : les porte-parole de la gauche ne sont pratiquement jamais interrompus par leurs adversaires. Seul, Alain Madelin (PR, élu député en 1978) présente et défend deux amendements, mais sur un mode très « en retrait » : « *Mon amendement n'est donc pas politique, monsieur le ministre, argumente-t-il, mais inspiré par le bon sens* » ²⁷.

« Conquête sociale », « avancée sociale », ou plus souvent encore « justice sociale » : le droit à la retraite à 60 ans s'intègre dans un programme d'une tonalité autant morale que politique. C'est souvent d'une « réparation » qu'il s'agit : réparation accordée aux « millions d'hommes et de femmes souvent usés par une longue vie de labeur » ²⁸, à une « génération

qui a connu la guerre », qui « a reconstruit le pays », qui « a connu des conditions de travail plus dures ». La loi à voter devient le chaînon supplémentaire d'une histoire sociale, dans laquelle les droits sont « arrachés »²⁹, « conquis de haute lutte... contre le grand patronat »³⁰. Histoire épique qui autorise les envolées lyriques. La mesure prise en avril 1983 par le gouvernement socialiste répond ainsi à une « vieille revendication ouvrière », au combat du « mouvement syndical unanime », au « rêve de millions de Français »³¹. Le passé est convoqué, à l'aune duquel est mesuré le progrès ; on rappelle « l'époque où l'on finissait habituellement ses jours à la tâche »³². Les discours sur les contraintes structurelles de la gestion, ou sur les problèmes liés au financement cèdent alors le pas devant un optimisme volontariste. Ainsi du ministre des Affaires sociales Pierre Bérégovoy, qui, fustigeant la « peur de l'avenir », écarte les sombres prévisions sur l'évolution démographique pour affirmer sa « conviction » en la transformation des « conditions de la production » et du travail³³.

« Envolée lyrique qui ne correspond pas entièrement à la réalité »³⁴, « rien n'est clair, rien n'est chiffré, rien n'est acquis »³⁵ : c'est sur un tout autre terrain que les trois porte-parole intervenant au nom de l'opposition³⁶ dans la discussion générale tentent de se placer : celui du coût de la mesure. Il s'agit bien pour eux, d'amener une manière concurrente de traiter du thème. Dans ce qui apparaissait comme une séance de célébration unanime, sont alors rappelées pour la première fois, l'existence d'un débat antérieur sur le thème et la diversité des prises de position et des arguments échangés. Ainsi, Alain Madelin défend-il le système dit de la garantie de ressources et avance des propositions sur le financement de la réforme : tout en mettant en avant le système de retraite par capitalisation qui suppose l'épargne volontaire individuelle, il prend soin de modérer son propos en précisant que « les retraites par répartition ne sont pas au bord du gouffre, contrairement à ce qu'affirment certains »³⁷. Rappels aux modalités d'application, au « réel », qui, pour l'heure, en 1983, ne semblent guère intéresser les députés de gauche. Le financement est ainsi significativement le « dernier point » sur lequel Pierre Bérégovoy intervient. Et quand les députés socialistes ou communistes abordent le thème, c'est pour définir les problèmes de coût comme autant d'« obstacles », de « prétextes »³⁸ desquels la volonté politique du gouvernement aurait triomphé.

« L'économie, la gestion » du côté de la droite ; « la sociale » triomphante du côté de la gauche : bien que peu disputé, le débat qui se déroule dans l'hémicycle est très polarisé. Le rapport des forces politiques déséquilibré en faveur des formations de gauche qui voient dans le domaine social compris comme « défense des opprimés », « leur » territoire invite les différents protagonistes à prendre leurs marques. Tandis que les députés de l'opposition semblent prendre date, ceux des groupes socialiste et communiste veulent faire date : la discussion leur fournit l'occasion d'une manifestation d'expression d'une identité politique. C'est « pour leur camp » qu'ils interviennent, bien plus que pour échanger des arguments avec leurs adversaires. Le débat sur la retraite de 1983 s'inscrit bien alors dans un social compris à gauche comme zone favorable et traditionnelle d'affronte-

ment avec « la » droite. En ce sens, ce type de débat joue comme une source de reclassements politiques. Alain Madelin est ainsi vertement remis à « sa place », disqualifié par sa simple appartenance politique et les affinités sociales qu'elle semble induire, par Pierre Bérégovoy : « *Vraiment, M. Madelin emploie des arguments qui démontrent qu'il n'a découvert la politique sociale qu'assez tardivement... Qu'il me permette de dire que, pour mesurer la réalité de la conquête sociale que représente le droit à la retraite, je préfère le jugement des organisations syndicales ouvrières au sien* »³⁹.

Si les prises de position des socialistes ou des communistes semblent obéir, dans ce débat particulier, à des principes de production davantage éthiques (sur le mode de la « justice sociale » ou de la « défense des opprimés ») que politiques, l'usage de ce répertoire peut s'avérer aussi très rentable politiquement : d'abord parce que, très évocateur, il est susceptible de multiples traductions auprès des profanes, et donc source de mobilisation élargie. Il peut également renforcer le crédit auprès des dirigeants des centrales syndicales. Ensuite, parce que, très solennel (on parle de « *grande date* »⁴⁰, de « *date qui devient importante dans l'histoire sociale de notre pays* »⁴¹, il confère une forte visibilité à l'action politique entreprise. Ce qui compte, c'est par exemple, moins la précision des modalités de mise en œuvre d'une réforme, par ailleurs déjà prise par ordonnance, que l'inscription solennelle de celle-ci dans la loi. Il s'agit enfin de la réaffirmation de ce qui fait le signe distinctif de « la » gauche à un moment où les premières rumeurs annonçant le virage vers une politique de rigueur, prennent de la consistance. Moment où les membres du gouvernement tout comme leurs soutiens parlementaires peuvent avoir intérêt au classement, au rappel appuyé de leur identité : c'est dans ce type de débat que peuvent s'observer le plus clairement la confrontation des visions du monde social, le fondement mythologique des oppositions politiques ; à droite, se multiplient les rappels au « principe de réalité », aux contraintes économiques, mais aussi à la responsabilité individuelle, tandis qu'à gauche, sont convoqués les « collectifs » : les parlementaires tendent alors à réactiver et à se réapproprier une histoire épique du combat du « *monde du travail* »⁴² contre le patronat. Il est significatif que, dans ce débat, s'avancent des hommes politiques disposant de qualités sociales très spécifiques : anciens ouvriers (Joseph Legrand ou encore le ministre Pierre Bérégovoy), ou employé (Marcel Garrouste), d'origine sociale modeste (c'est notamment le cas d'Alain Madelin), c'est leur représentativité sociale plus que leur spécialisation politique qui semble ici « garantir » leur discours. Dans ces conditions de débat, le travail du député en matière sociale peut perdre de sa spécificité, et se limiter à la « répercussion » à l'Assemblée de « demandes » sociales. Les propriétés sociales joueraient alors autant comme des ressources favorisant le travail de représentation et de mobilisation, que comme des obstacles – dénoncés comme tels par les autres – à l'exercice idéal, « autonome », du métier de professionnel de la politique.

5 et 6 novembre 1986 : le premier débat budgétaire, huit mois après le retour de Jacques Chirac à Matignon, présente des propriétés tout à fait différentes qui vont contribuer à affecter la teneur des prises de position.

Cette fois, il s'agit de s'attacher à la mise en place de mesures précises et concrètes. Le droit à la retraite est alors l'occasion moins d'un rappel de principes, que de discussions sur des problèmes d'application. La diversité des prises de position, sous-entendue dans le débat de 1983, est maintenant exposée. La compétition qui se structurait autour d'un antagonisme fondamental, droite contre gauche (qui pouvait se lire aussi « classe contre classe » dans les discours des députés des groupes socialiste et communiste) se présente plus morcelée.

« *Il n'y a pas – il n'y a plus – à poser le problème de la retraite à 60 ans en terme de « pour ou contre » cette faculté de départ* »⁴³ : Philippe Seguin, le ministre des Affaires sociales signale d'emblée le déplacement du débat. La retraite n'est plus qu'un aspect particulier de la question du financement de la Sécurité sociale : « *La réforme n'a pas été financée* »⁴⁴ : c'est là toute l'attaque des députés RPR et UDF. « *En matière de vieillesse, nos amis socialistes nous ont fait un superbe cadeau, "lance Arthur Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances : " ils ont crié partout : « La retraite à 60 ans ! » ; ils n'ont oublié qu'un détail : le financement... c'est ce que vous appelez les « avancées sociales »* »⁴⁵. Le débat va alors courir sur les modes possibles de financement, sources d'oppositions renouvelées. C'est la formule de l'épargne retraite, ou parfois de la « retraite par capitalisation » qui est mise en avant par Philippe Seguin et ses alliés parlementaires ; il n'est plus question que de souplesse, de pragmatisme, de « retraite à la carte ».

La riposte s'organise, de manière différente selon les organisations. Les députés communistes sont les seuls à reprendre le répertoire utilisé par l'ensemble des parlementaires de gauche en 1983. Ils sont les seuls également à ne pas sérialiser les problèmes et à intégrer la question de la retraite dans une attaque plus générale. Pêle-mêle sont dénoncés un discours d'une « *brutalité inhumaine* »⁴⁶, une « *offensive contre l'ensemble des acquis sociaux* », les « *choix de classe opérés* »⁴⁷, une « *politique d'un autre âge, celle des porteurs de pain* »⁴⁸. En revanche, si pour partie, les orateurs socialistes reprennent ce discours de la « *solidarité nationale face à la précarité, à la pauvreté* »⁴⁹, condamnant une politique de « *régression sociale* », ce sont aussi des « *spécialistes* » du social qui montent à la tribune, pour développer d'autres arguments : ainsi de Michel Coffineau ou Claude Evin. Eux vont répondre sur le financement, souligner la nécessaire prise en compte des « *contraintes financières et structurelles* »⁵⁰, reconnaître l'existence de « *pressions objectives* »⁵¹, faire le lien entre « *progrès économique* » et « *protection sociale* »⁵². Cette fois, l'argument du coût de la retraite est pris au sérieux : « *Le régime coûte cher, nous sommes tous d'accord* », concède Michel Coffineau⁵³, et Claude Evin de souhaiter un climat de « *responsabilisation de tous les acteurs* », une « *gestion performante de la Sécurité sociale* »⁵⁴.

L'ensemble des prises de positions se rattache à un même ensemble de principes. Le répertoire, qui mêle l'« éthique » au politique, joue alors comme une matrice de prises de position, permet les classements, fait « *exister* » des distinctions simples avec une intensité plus ou moins impor-

tante selon les rapports de force et la conjoncture. C'est l'individuel contre le collectif, la responsabilité contre la solidarité, le social contre l'économie, la générosité contre la gestion, le service public contre le privé.

La retraite par répartition est par exemple proposée et défendue au nom d'un « *pacte irréversible de solidarité* » contre les solutions individuelles de substitution. « *L'épargne retraite, c'est la mauvaise solution. C'est elle qui tue l'esprit de la Sécurité sociale* » déclare par exemple Michel Coffineau⁵⁵. Là encore, derrière ces modalités proposées, dans leur énoncé même, c'est le rappel de l'originalité politique qui est latent. Si en novembre 1986, le rapport de forces à l'intérieur de l'hémicycle n'est plus en faveur des députés de gauche, leur manière de parler du social peut perturber, influencer, « contaminer » le contenu des discours de leurs adversaires politiques majoritaires. Ainsi, Philippe Seguin dans ce débat budgétaire, reprend-il d'entrée de jeu, pour les évacuer, les critiques traditionnelles de la gauche contre la droite en matière sociale. Il s'attache à justifier que « *politique sociale et politique économique vont de pair* », proclame avoir « *l'immodestie de croire qu'il s'agit bien là d'une politique sociale* », désamorce les reproches « *Qu'on n'attende pas de moi une incantation lyrique* », ou encore anticipe les critiques « *Sans doute pourrait-on objecter que sauvegarder la Sécurité Sociale ou développer la formation des jeunes dans les entreprises moyennes manque de la générosité qui fait traditionnellement de la politique sociale la contrepartie de la politique économique* »⁵⁶. Certains députés UDF ou RPR tentent plus nettement d'imposer une manière autre de traiter du social : ainsi d'Elisabeth Hubert, médecin RPR, responsable départementale du CSMF, qui, largement interrompue par les exclamations des députés socialistes et les applaudissements des députés du Front National, argumente qu'« *être assuré ne va plus signifier être assisté* », que « *notre système de protection sociale n'est plus synonyme du seul mot « droits », mais qu'il existe aussi pour nous des devoirs* ». Bref, qu'il s'agit de ne plus confondre « *dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie* »⁵⁷. C'est bien autour de ces principes de division entre le social et l'économique, le collectif et l'individuel, le public et le privé qui génèrent toute une série de points de repère pratiques, familiers, de la vie politique, que se structurent les prises de position en matière sociale.

Domaine du pensable et du dicible propre à chaque organisation, ces matrices sont des topiques du répertoire politique qui servent également de stock argumentaire susceptible d'usages variés. La manière qu'ont les porte-parole de chaque parti politique de s'y référer, d'en revendiquer l'exclusive ou, au contraire, de « pirater » la rhétorique adverse éclaire les stratégies de représentation dont procède l'élaboration de leurs prises de position.

A) *Discours des « marginaux » sur le social : un discours d'exposition*

Toute position d'opposition semble vouer ses occupants à « politiser » le débat, à radicaliser leurs convictions.

Le FN comme le PCF, lors du débat budgétaire de novembre 1986, n'échappent pas à cet impératif de fonction et jouent leur propre partition de trouble-fête parlementaires.

Ce sont eux qui brandissent le plus fermement les principes qui leur importent et en usent de façon privilégiée. Jouant de leur identité partisane, ils campent résolument sur leur position. D'un côté comme de l'autre, la problématique est claire.

1) « *Classe contre classe* » : la distinction communiste

Redresser les torts sociaux et se faire les champions des plus démunis, c'est ce sur quoi insistent les intervenants communistes. Alain Bocquet attaque ainsi son discours : « *Monsieur le Ministre, avec ce budget, se poursuit avec détermination, cohérence et ténacité, l'offensive contre l'ensemble des acquis sociaux. Cela ne surprend pas les parlementaires communistes. Mais n'affirmez-vous pas, en prenant vos fonctions, entendre situer votre action dans la continuité de vos prédécesseurs* »⁵⁸. Refusant d'argumenter chiffres contre chiffres le budget proposé par Philippe Seguin, il lui oppose vision du monde contre vision du monde. « *Point n'est besoin d'aligner les statistiques ; aucune ne peut donner l'exacte mesure d'un processus inquiétant d'exclusion, de marginalisation et de pauvreté qui marque davantage la société en profondeur* »⁵⁹. Il passe en revue toutes les dispositions prévues dans ce budget et les soumet à un lecture dichotomique qui donne à son exposé l'allure d'un programme de « lutte des classes ». Le CNPF et le « Grand Patronat », les « grandes fortunes », les « choix de la droite » ou bien « les travailleurs », les « inégalités », le « recul social », sont des thèmes dont il martèle son discours. Très « classiste », celui-ci se conclut par une déclaration qui réaffirme à la fois l'union du groupe communiste et sa marque distinctive : « *Les communistes ont une toute autre conception de la santé et de la protection sociale. Ce sont les droits essentiels de l'homme. Loin de réduire la protection sociale, il faut l'amplifier* »⁶⁰. Ce débat social de 1986 offre l'occasion aux députés du PCF de jouer à fond la carte qu'ils se sont et qui leur a été depuis longtemps attribuée : celle de défenseurs des « petits », des « plus pauvres et des plus humbles » dont ils se jugent les uniques avocats. A leur avantage sur les questions sociales, terrain de prédilection du « parti ouvrier », ils hissent haut le pavillon communiste et renvoient la droite comme les socialistes dans le même camp où les « affaires humaines » sont réglées selon la « froide logique » du calcul comptable.

Répétition obstinée de leur identité de délégués sociaux, références à des collectifs, larges et flous à la fois : ils brandissent leur fidélité à leur histoire pour mieux exalter leurs fidèles. La tactique est la même à l'autre bout de la chaîne politique, avec le groupe frontiste. Si les élus PCF réactivent et puisent dans un stock argumentaire ancien et bien rôdé, les députés FN cherchent, quant à eux, à conquérir leur zone d'intervention en matière sociale et à en occuper le créneau.

2) *Le social minimal : l'entrée en jeu du Front National*

Impétrants, il faut aux frontistes intervenir dans un débat aux figures imposées pour lequel ils ne sont pas nécessairement préparés. Signe de ralliement ? Le refus du « social » ! C'est lui qui fonde toutes leurs prises de position. « *Plus socialiste que moi tu meurs ! et Coluche, Bernard Debré, même combat* » s'écrie François Bachelot, pour qualifier la politique préconisée par Philippe Seguin⁶¹. Il poursuit sur des préoccupations qui sont l'essentiel de la ligne de la « droite nationale » : les « *monopoles qui freinent la création d'emplois comme la Sécurité sociale, l'ANPE, incompétente et atteinte par toute une série de scandales, le SMIC devenu la cause première du développement du travail au noir principalement chez les immigrés* », les « *bons Français et les partisans de l'anti-France* », par exemple⁶². Plus, c'est la défense des intérêts privés, voire catégoriels qui prime : « *La revalorisation substantielle des honoraires des médecins est une mesure d'utilité publique* » déclare le cardiologue François Bachelot⁶³. « *Il serait utile de faire connaître aux salariés ce que paient réellement leurs employeurs en établissant la vérité de la feuille de paie* »⁶⁴ insiste l'industriel Charles de Chambrun pour expliquer que « *l'espèce chef d'entreprise soit en voie de raréfaction sinon de disparition* »⁶⁵. S'ils interviennent sur l'emploi ou la Sécurité sociale, c'est plutôt la famille, sa défense et sa promotion, qui retient tous leurs soins politiques et organise leur idéologie en matière sociale. Que, pour participer activement à ce débat, ils se saisissent de manière privilégiée de ce thème relativement délaissé par les autres formations, à l'aspect plus « privé »⁶⁶ que d'autres comme l'emploi ou la santé par exemple, ou du moins où l'intervention étatique semble s'être « retirée » est en cohérence avec leur refus d'envisager le « social » comme enjeu collectif auquel l'Etat doit protection. Plus, c'est ce thème là qui constitue le cœur idéologique du projet frontiste de « *se battre pour permettre aux Français de conserver leur identité et rester maîtres de leur destin* »⁶⁷.

3) *Novembre 1986, juin 1987 : modes de politisation des opposants*

D'un côté comme de l'autre, label partisan et grands principes ostensiblement agités et rappelés, donnent forme au discours de ces « marginaux » jusque dans leurs indignations : « *Il faut sans doute les (travailleurs) faire travailler sans les payer* » s'exclame Colette Goeuriot (PCF) après la proposition de Charles de Chambrun (FN)⁶⁸.

Routinier, inscrit rituellement sur le calendrier législatif, le débat budgétaire « social » de novembre 1986 sert, malgré tout, à ces partis d'opposition de « théâtre » où exposer leur idéologie. La politisation que leurs porte-parole mettent en œuvre s'effectue par une sorte de sélection poussée dans les arguments qui habituellement les caractérisent. Ce sont les thèmes qui les personnalisent le mieux qui sont alors choisis, donnant à leur « matrice » idéologique une forme véritablement épurée. « Extrêmes » dans leurs discours, FN comme PCF « collent », à cette occasion, à l'image attendue de partis extrémistes.

Juin 1987 : le débat sur les Diverses Mesures d'Ordre Social ne modifie pas l'architecture d'ensemble. Le léger déplacement de l'attention sur des points plus particuliers ne bouleverse pas le formalisme de leur discours d'opposants. Bien au contraire. D'un côté, la juridicisation de l'argumentation des intervenants communistes, de l'autre, la protestation « National d'abord » des Frontistes. Essences mêmes de leur théorie en matière sociale, leurs prises de position restent inchangées dans un contexte pourtant différent et constituent le canevas intact de leurs discours.

C'est sur les effets juridiques et collectifs possibles des lois envisagées qu'insistent plus particulièrement les députés communistes et à l'aide d'images typées et concrètes, héritées du passé que ces « instituteurs des masses »⁶⁹ se posent une fois encore en seuls partisans du « petit peuple ». Georges Hage intervient sur le problème du financement de la retraite, en s'adressant à Philippe Seguin : « *Pour une politique cohérente et néfaste, c'en est une !... Vous avez ensuite, mettant vos pas dans le chemin déjà tracé, organisé de nouvelles attaques contre la protection sociale et attiré l'attention sur des prévisions alarmistes en matière démographique... Et bien entendu, pour développer, notamment au moyen du plan épargne retraite, la retraite par capitalisation que nous persistons à considérer comme injuste, inégalitaire et dangereuse* »⁷⁰. Imposer l'épargne individuelle revient à troquer la garantie juridique que confère un contrat avec un organisme public contre l'aléatoire et l'injustice d'un « ticket de loterie » : « *Autrement dit, pour reprendre une formule célèbre : si vous n'avez pas de pain, pourquoi n'achetez-vous pas de la brioche ?* »⁷¹. Auparavant, prenant part à la discussion sur le travail des handicapés, ce député s'était prononcé contre les effets de la législation en vigueur soupçonnant là la « patte » du patronat, ennemi héréditaire des travailleurs : « *Je vous ai déjà dit que vos mesures ouvrent au patronat un champ d'application pervers !* »⁷². Denis Jacquat (UDF) avait déjà raillé le style des déclarations communistes : « *Certes l'opposition, comme c'est son rôle, a émis certaines réserves et exprimé certaines critiques, le groupe communiste décelant même sur ce projet la griffe du vampire patronal...* »⁷³.

Mobilisation, réalignement partisan : les députés communistes profitent de ce débat de juin 1987 pour renouer, plus fermement encore qu'auparavant, avec cette dénonciation classiste à laquelle aucun autre parti n'échappe ; la conclusion de l'exposé de Gérard Bordu, forte de toute une histoire dont le PCF revendique la filiation, en témoigne : « *Vous faites une politique antinationale... Il y a donc ici deux logiques incompatibles : celle de la poursuite de la gestion de la crise avec un dosage plus ou moins subtil de charité publique et celle de la prise en main par les travailleurs de leurs propres affaires pour assurer réellement droit au travail, justice sociale et plein exercice des libertés, aujourd'hui tellement menacées et qui ont à cœur de rompre avec le système capitaliste d'exploitation et d'atteinte permanente à la dignité humaine...* »⁷⁴.

Même formule qui engage la « personne partisane » dans le débat social chez les orateurs frontistes mais intérêts différents à l'investir. Convoquant d'autres références et d'autres signes de ralliement, leur définition du « social » est toute autre. Lieu des abus en tout genre, le « social » leur sert

de planche d'appel à l' « opinion publique » et d'armes contre la « bande des quatre ». C'est cette dénonciation d'abord politique qui est au principe de leurs prises de position en juin 1987. Car si les « familles immigrées », les « malades », les « chômeurs », les « fonctionnaires » etc. sont visés, c'est à l'absentéisme de leurs collègues de l'Assemblée Nationale qu'ils s'en prennent le plus volontiers et le plus violemment ⁷⁵. « *Il est tout de même surprenant que le groupe FN qui comprend 6 à 7 fois moins de membres que les groupes de la majorité et des socialistes soit, en dépit d'une semaine qui a été épuisante, mieux représenté. Il est vrai que nous en avons l'habitude !* » ⁷⁶ lance Bruno Gollnisch. Cette antienne anti-parlementaire – « *Vous êtes comme les Byzantins assiégés par les Turcs discutant du sexe des anges* » ⁷⁷ – qui est une des composantes de l'identité frontiste s'exprime là avec éclat. Elle s'accompagne d'une attaque en règle de la vie politique et des « groupes de pression ». Face à ce qu'ils jugent être un dévoilement de la représentation politique, ils dressent un violent réquisitoire au nom d'une « véritable représentation de la Nation » assorti d'une exigence de nouveaux droits ; en ce sens, la proposition de Michel d'Ornano de donner au Parlement le droit de contrôle du budget de la Sécurité sociale est une manne providentielle qu'ils s'empressent de saisir. Ils sont ainsi les seuls à applaudir chaudement le Président de la commission des Finances quand il défend son idée contestée par ses partenaires gaullistes. Mais toutes les autres formes de représentation, également, sont les victimes des procès d'intention de leurs intervenants, Bruno Gollnisch, Jean-Claude Martinez, Pierre Descaves et Guy Herlory – : l'« *oligopole syndical* », la « *syndicatie* » et son « *enfleur* » « *qui ont plus d'importance dans la détermination de la vie du pays que n'en a le Parlement, que n'en ont les représentants élus par le peuple pour parler en son nom* » ⁷⁸, le comité des sages, les États Généraux de la Sécurité sociale, Philippe Seguin, atteint après Bernard Stasi, du mal des Ninivites « *qui ne savaient plus reconnaître leur gauche de leur droite* » ⁷⁹. De fait, ce débat et les querelles intestines de la droite dont il est le témoin après le vote de l'amendement Lamassoure facilitent l'exposition de la manière « politique d'abord » qu'ont les élus frontistes d'être en politique. Donner de la voix, faire feu de tout bois, s'opposer en contestant à tous les autres le droit à la parole politique au nom d'une représentation plus immédiate des intérêts d'un collectif vague et diffus, la « Nation » ou l'« opinion publique », sont les techniques qu'ils emploient pour assurer leur place dans la compétition politique ; ce sont elles dont ils usent remarquablement lors des débats sociaux.

4) *Opposition et représentation politique*

Discours fortement stéréotypés, facilement repérables sur le marché des biens politiques, les discours communiste et frontiste à propos du social sont la quintessence de leur idéologie où l'appel à des collectifs larges s'associe à des formules concrètes qui répètent rituellement les valeurs du groupe dont ils se veulent les représentants. Ils rendent manifestes les segments particuliers du marché électoral dont ils se réclament. Ce faisant, leurs prises de position deviennent des sortes de « produits sur mesure » ⁸⁰ indissociables des exigences particulières de leurs « clients ». Ce marchandage d'autant plus visible qu'il est plus direct crée un lien « individualisant » avec leur base

sociale : lien qui les « tient », qui les contraint en quelque sorte à la fidélité davantage qu'ils ne le « tiennent » et avec lui, les groupes dont ils se veulent les porte-parole.

La qualité des orateurs de chacune de ces deux formations est déjà significative du mode spécifique de leur prise en charge des intérêts sociaux et de leur travail politique de représentation.

Le nombre plus élevé des intervenants frontistes (4 pour 2 communistes), leurs fonctions partisans importantes et leur réputation de porte-parole du Front en font des symboles du FN ; au contraire Georges Hage et Gérard Bordu sont certes des vétérans du communisme mais d'un rang relativement modeste. Paroles de « poids » d'un côté pour une entreprise nouvelle dont l'identité est inséparable des personnes qui la représentent⁸¹, paroles d'« obscurs » de l'autre pour une organisation ancienne où la tradition fait corps avec ses porte-parole⁸², elles sont les paroles de représentants de groupes ciblés différents : « Français comme vous » qui « disent tout haut ce que tout le monde pense tout bas » pour les Frontistes qui incarnent véritablement une « base » encore fantôme, hétérogène et fluide⁸³, délégués sociaux d'abord et surtout pour les députés du PCF, à la personnalité entièrement abolie derrière le mouvement « ouvrier » auquel se rattache l'histoire de leur parti. Ce travail sur des segments étroits du marché électoral qu'ils se reconnaissent pour leur, rend facile la tâche de formalisation – stéréotypée – du discours sur le social en même temps que le type de public visé permet de comprendre la teneur de leurs propos (« abus » de toute sorte pour les « déçus » en tout genre pour le FN, rappel de l'histoire ouvrière et de ses luttes pour le PCF).

Si ces prises de position révèlent les soubassements idéologiques de ces deux camps, elles constituent également des messages extra-politiques adressés à leur clientèle ordinaire et des instruments de lutte dans la compétition plus restreinte qui les oppose aux hommes politiques des autres partis.

S'adressant à des acteurs sociaux extérieurs dont ils recherchent l'identification, les orateurs frontistes et communistes ouvrent « de facto » le débat parlementaire vers d'autres arènes que l'enceinte de l'Assemblée Nationale. Dans le cas du PCF, les mobilisations précédentes de la CGT montrent bien que, en ce domaine-là, les députés communistes sont, sinon les relais de la voix syndicale, du moins des acteurs parmi d'autres ; le défilé du 22 mars 1987 à Paris au nom de « *la Sécu, c'est la vie* », la journée de grève et de manifestations du 14 mai après la réussite du grand rassemblement du 1^{er} mai en témoignent. Ce faisant, ces stratégies de mobilisation montrent en pratique que le social est un cheval de bataille facile à enfourcher pour des organisations « marginales » et constitue, pour elles, un enjeu « prêt à l'emploi ». Réservoir de ressources de combat politique à la saisie aisée, le social n'en est pas moins un terrain « exposé » rendu tel par la formalisation même de leur offre politique.

Employant une rhétorique à forte composante éthique (« bon sens français » pour les uns, « malheurs des hommes » pour les autres) les

discours de ce type d'acteurs ne retraduisent que partiellement en langage proprement politique, les points de vue pratiques de leurs soutiens. L'important semble ici davantage de s'assurer ou réassurer la fidélité de sa clientèle que d'inscrire véritablement sur l'agenda politique les préoccupations sociales de ses mandants. Le contrôle exercé s'opère en direction de la base électorale plus que vers les projets à mettre en œuvre. Prisonniers de leur position, les hommes d'organisations « marginales » sont condamnés à être des hommes de position et à le prouver en se soumettant aux exigences sociales de leur « base ». Leurs prises de position deviennent indétachables de la « marque de fabrique » de l'organisation dont ils sont les représentants et s'avèrent à la fois « localisées » et rigidifiées. Le « social » constitue alors pour eux un enjeu objectivement paradoxal. Rentable politiquement, il hypothèque néanmoins considérablement l'autonomie du professionnel de la politique et inscrit son discours dans un « ordre hasardeux » où l'acteur politique est toujours susceptible de se voir dessaisi par d'autres de son autorité.

B) *Discours des « dominants » sur le social : discours de conjoncture*

La situation des organisations en position « dominante » est plus complexe. Leur participation au gouvernement ne leur épargne pas les nécessités de la compétition politique plus large. En ce sens, leur position est définie par une double exigence dont la compatibilité reste problématique. D'une part, défendre, maintenir, préserver son identité politique ; d'autre part, opérer une sorte de dénégaration des intérêts partisans au nom des intérêts supérieurs de l'Etat. Alors même que les formations au pouvoir sont perçues comme ayant tout le pouvoir, celui de « décider », de « diriger », celles-ci sont paradoxalement placées dans des conditions d'existence dont elles ne possèdent pas l'entière maîtrise. A l'inverse des organisations « marginales », la négociation d'intérêts contradictoires, à la mesure de leur clientèle nécessairement composite, leur incombe et s'impose avec urgence. Dès lors, une des tâches essentielles des « hommes de gouvernement » consiste à travailler à rassembler, à lier pour les faire tenir ensemble, des groupes qui sont ou qu'ils conçoivent comme leurs soutiens. Cette complexité de la situation au pouvoir les rend fragiles et sensibles au degré de saillance des enjeux⁸⁴. Mais là encore, le « social » n'a pas la même importance pour tous les « dominants » en général, pour les socialistes et les gaullistes en particulier.

Erigé depuis longtemps en emblème politique pour les premiers, il est un terrain d'incursion plus passager et épisodique pour les gaullistes. Ni également investi ni également rentable, le thème social ne réclame pas de leur part la mobilisation des mêmes ressources et la même nécessité première.

1) *Les socialistes et la gestion malaisée de « la sociale »*

Le débat sur la retraite en avril 1983 et l'attitude des socialistes illustrent parfaitement ce qui « tient » les socialistes aux questions sociales. Là

s'affirme haut et fort un socialisme victorieux et « chantant ». La mythologie ouvriériste dépeinte par Zola est mobilisée dans un discours d'apologie et d'auto-consécration. Le ministre, Pierre Bérégovoy, parle comme un délégué de cette Histoire sociale au fondement de l'identité socialiste. Ministre donc mais surtout homme d'un parti, semble-t-il, au service des plus défavorisés : ses paroles sont reprises jusqu'aux termes mêmes par les orateurs de gauche qui montent à la tribune. Voix sans titre, députés sans grade, ceux-ci ne mettent que davantage en lumière le contrôle qu'exercent le PS et le Gouvernement sur le projet de la retraite à 60 ans « œuvre de justice sociale qui va ajouter enfin la vie aux années »⁸⁵. En position de force (majorité au Gouvernement, majorité au Parlement) pour imposer leur problématique sur leur terrain de prédilection, les socialistes, nouveaux venus à la tête de l'État, parlent d'une seule voix : c'est la seule qu'il leur soit possible. Or, le retour à la conjoncture permet de réinterpréter cette unanimité.

Installés de fraîche date au gouvernement, ils sont touchés par la nécessité de la rigueur qu'ils refusaient jusque-là mais que la concurrence économique avec les pays voisins leur fait concevoir comme indispensable. C'est toute leur spécificité et les raisons de leur existence politique qui risquent de se briser s'ils acceptent de soumettre au calcul économique, comme leurs adversaires d'hier, les réformes sociales dont ils se sont faits, il y a peu, les hérauts. Ils se doivent donc de camper sans faiblir sur leur position de « gauche » : en maintenant contre vents et marées sur l'agenda législatif une des « avancées sociales » clefs du programme de F. Mitterrand en 1981, en désignant clairement « la droite » comme l'ennemi. Grand messe socialiste plus que débat parlementaire, les contradicteurs y étant quasiment absents, le débat de 1983 est à usage interne et s'adresse en priorité aux « fidèles » dont il s'agit de ressouder les rangs à un moment où ils risquent de se relâcher. La politique de rigueur du Plan Delors défendue par Pierre Mauroy, le 1^{er} avril, a valu au Premier ministre des attaques en règle venues de son propre camp (Christian Goux, président de la commission des finances, par exemple, porte les premiers coups) et exprimées par les alliés d'alors; la CGT et la CFDT ont réagi vivement à l'annonce de la rigueur et les dirigeants communistes rechignent à en endosser, avec les socialistes, la responsabilité. Or leur appui s'avère indispensable pour ce « jeune » Gouvernement qui va prendre des mesures sévères en porte-à-faux avec les attentes de la plus grande partie de sa base sociale : « Une politique résumée par deux mots dont l'usage était jusqu'à présent proscrit du langage de la gauche : austérité et pause » soulignait Alain Rollat à la une du *Monde* (1-04-83). La fréquence des références « aux partenaires sociaux »⁸⁶ dans le discours du ministre des Affaires sociales (son appellation de *ministre de la Solidarité nationale* témoigne de son rôle de fer de lance) atteste leur importance. En outre, l'échec, commenté et ressenti comme tel, des municipales de 1983, semble signer la fin de l'état de grâce et l'érosion de la « vague rose ».

Discours de célébration du groupe et de son union propre à la rhétorique partisane ? Discours de dirigeant, tout autant, dont la tâche, au pouvoir, consiste à s'assurer des liens qui soudent ensemble ses groupes soutiens et à recharger leurs croyances dans une identité commune et partagée. Sans

elles, ces hommes de gouvernement qui ont en charge de les représenter en perdraient leur pouvoir et son efficace. D'autant plus que pour les socialistes en 1983, le « social » constitue le ressort de leur identité politique et de leur stratégie de légitimation. C'est lui qui leur fournit les mots pour dire leur légitimité toute nouvelle à occuper les postes de direction du pays et les points d'appui de leur force politique. Leur participation aux débats de novembre 1986 et juin 1987 prolongent ce travail de représentation même si le militantisme ardent de 1983 devient tempéré.

Autre conjoncture politique, autre conjoncture idéologique : en 1986, la référence au mythe « socialiste », du moins chez ses porte-parole officiels est devenue obsolète. Claude Evin, rapporteur pour avis de la commission des Affaires culturelles et sociales dont il est le spécialiste au PS, passe à un crible obligé toutes les mesures avancées par le Gouvernement en « *s'intéressant à la protection sociale dans son ensemble* » sur un ton et dans des termes qui concilient réaffirmation de l'identité socialiste et propositions d'un parti de gouvernement. « *S'agissant de la retraite, les perspectives, à terme, des différents régimes peuvent faire craindre aux assurés une détérioration du niveau des retraites... Mais pas plus la capitalisation que la répartition n'apporte une garantie absolue face aux évolutions démographiques et économiques... Donc si le gouvernement pose de bonnes questions – et de fait, il est confronté aux mêmes contraintes que le Gouvernement précédent – il n'apporte pas de bonnes réponses* »⁸⁷.

Discours d'expert où s'opère une mise à distance de l'urgence pratique des situations sociales douloureuses que connaît une bonne partie de la base électorale « fidèle » du PS, discours de conversion des référents collectifs (on parle d'« assurés » et non plus de « travailleurs », on parle « démographie », « économie » après les avoir longtemps ignorées) et donc de « base » sociale. Même si le passage encore récent à la direction de l'Etat les oblige à une certaine retenue dans la polémique et l'affirmation stricte des principes socialistes, d'autres propriétés de la conjoncture affectent leur position et leurs prises de position : la recomposition des alliances passées a vu les communistes s'éloigner et se « marginaliser » et la centrale syndicale avec laquelle ils étaient le plus en affinité se rapprocher publiquement du camp adverse en la personne de Philippe Seguin. « *Maire et Seguin, même combat ?* » titrait *Le Monde* du 11 septembre 1986. Les deux hommes participaient alors à une même émission, le magazine *Enjeu* de TF1, où, écrivait le journaliste, « *ils élaboreront en direct une politique de l'emploi* ». Déjà, dans les pages de ce quotidien (20/08/86), Edmond Maire s'était prononcé favorablement sur « les petits boulots » mis en place par l'actuel ministre des Affaires sociales et de l'emploi quand ils étaient les cibles privilégiées des « attaquants » communistes et socialistes au nom du « droit au travail des travailleurs »⁸⁸. Ce délestage d'organisations porteuses d'un discours social privilégiant les « ouvriers » et l'allégorie « ouvriériste » rend possible une modification du style et du stock argumentaires des socialistes. Elle accompagne d'ailleurs la modification de « conjoncture idéologique » où les considérations économiques deviennent prégnantes jusques et y compris à l'intérieur de la CFDT.

L'oscillation entre l'affirmation militante de l'éthique socialiste en matière sociale et les propositions concrètes à mettre en application montre l'ouverture d'un nouveau répertoire. Georgina Dufoix (ancien ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale et ancien porte-parole du Gouvernement) conclut ainsi son intervention qui privilégiait la discussion pratique de la politique préconisée pour la famille : « *J'appelle l'attention du Gouvernement sur deux points : l'injustice du « plan famille » qui devrait être réexaminé attentivement par le ministre des Affaires sociales ; la dégradation du tissu social, qui fera que les riches seront plus riches et les pauvres, beaucoup plus pauvres.* »⁸⁹. Même si le rappel des convictions socialistes dans ce débat de novembre 1986 revient, à la dérobée, par le biais des indignations comme celle de Jean Auroux qui ne cesse de ponctuer les propos du frontiste, François Bachelot : « *Il ne faut plus payer les travailleurs ; un bout de fromage et un quignon de pain leur suffiront !* »⁹⁰, la tâche en incombe plus souvent aux anciens ministres du secteur concerné.

En retrait sur certains thèmes sociaux comme celui de l'emploi, les socialistes se réveillent sur ceux qui marquent leur place et confortent leur identité dans la lutte politique, celui de la Sécurité et de la protection sociales. Ce déplacement dans les thèmes de discussion privilégiés, s'il découle autant des conflits internes au PS qui « neutralisent » le débat public sur l'emploi⁹¹ répond également à un souci stratégique d'évitement : évitement d'une confrontation directe avec Philippe Seguin se désignant lui-même comme ministre du « chômage » lors de sa nomination et alors entouré d'une aura médiatique d'« homme de gauche » de la droite, homme de dialogue sensible aux problèmes sociaux ; plus largement, évitement avec le Gouvernement Chirac qui plaçait l'emploi au centre de ses objectifs politiques. La gestion de la « marque » socialiste sous les dehors de l'ardeur militante devient véritablement une affaire de stratégie politique qui échoit alors, après partage des tâches oratoires, davantage aux « politiques » plus experts dans la gestion des intérêts du parti et de l'« humeur » idéologique qu'aux « spécialistes » des questions sociales.

La participation des socialistes aux débats de 1987 accuse davantage cette « labilité » des modes de prise en charge du « social ». Lorsque la compétition reste circonscrite aux seuls concurrents de l'Assemblée Nationale, la plupart des interventions socialistes, surtout celles des professionnels du social, se borne à des discussions techniques des textes, à l'aspect lacunaire de leur écriture juridique. Michel Coffineau (ancien secrétaire national du PS) s'oppose ainsi à la mesure concernant les handicapés : « *Vous ne pourrez pas me soutenir le contraire, le texte de la loi le prévoit et le juge ne pourra pas dire le contraire... Si cette précision est explicitement prévue dans ce texte, la loi sera beaucoup plus satisfaisante* »⁹². Il s'écrie plus tard à l'adresse de Jean-Pierre Delalande, rapporteur UDF : « *M. Delalande, nous sommes ici pour légiférer et non pour émettre des intentions. Si le législateur a une intention, il doit la traduire dans le texte et l'écrire* »⁹³. Cette tactique politique est d'ailleurs brocardée par ses adversaires lassés par le tour « tâtilon » pris par le débat : « *M. Coffineau cherche désespérément des arguments pour ne pas voter le texte !* » rétorque Jean-Pierre Delalande⁹⁴.

A l'inverse, quand, sous l'effet de la conjoncture qui provoque à l'extérieur des réactions en chaîne de représentants syndicaux, ouvriers comme patronaux ⁹⁵, et, au sein de l'Assemblée Nationale, des prises à partie communistes et frontistes continuelles, la discussion tourne à la polémique politique, ce sont de plus hauts dignitaires de la hiérarchie socialiste qui montent à la tribune rappeler, à leur manière toute politique, ce que sont les couleurs et le patrimoine qu'ils défendent. André Bellon, ancien Vice-Président (en 1983) et actuellement membre de la commission des Affaires étrangères, prend la parole pour mettre en contradiction déclarations centristes et gaullistes, souligner la position inconfortable de Philippe Seguin face aux discours de Michèle Barzach et brosse un panégyrique de l'épopée du mouvement ouvrier et de l'histoire sociale en général dont le PS serait le dépositaire. « Vous oubliez que la réalité fut pendant près d'un siècle, puis à dater de la création de la République, le combat du monde du travail contre toute restriction du droit d'association. Vous oubliez que les mutuelles, syndicats et partis de gauche sont justement issus de ce combat, dont nous estimons par conséquent procéder » ⁹⁶.

Stratégies semblables mais tactiques différentes : la « technicisation » du débat par les spécialistes socialistes du social ou sa « politisation » par des orateurs titrés politiquement sont bien des entreprises de fermeture du débat. Experts sociaux ou experts politiques, leurs manières quoique différentes sont des tentatives de contrôler l'ordre du discours politique et ses effets. Cette division des tâches prend toute sa force, en juin 1987, au moment où le débat dérape et le ton monte, au moment où également les députés communistes redeviennent des concurrents sérieux. C'est dire que le « social », posant aux socialistes, en tant que thème identitaire, une question d'existence politique, exige de leur part une attention constante sur sa définition et sa prise en charge ; à tel point que les négociations dont résultent les prises de position sur ce terrain-là jouent en circuit fermé. Ténors politiques et experts du « social » se retrouvent, chez les socialistes, en concurrence directe constituant le « social » en enjeu de pouvoir interne ⁹⁷.

2) Le « social » : terre de mission gaulliste

Le thème social représente toute autre chose pour les gaullistes de 1986. Celui-ci révèle le lien névralgique sur lequel s'opposent les différents groupes sociaux aux intérêts divers voire hétérogènes que tente de rassembler sous un même label le RPR. Question identitaire pour les socialistes, la question « sociale » se pose, pour les gaullistes, en des termes plus complexes : rendre compatibles la gestion des intérêts composites de clientèles plus ou moins anciennement affidées et la construction d'une identité conciliant et intégrant la marque nouvelle à l'ancienne.

Le débat budgétaire de novembre 1986 et, plus encore le débat sur les Diverses Mesures d'Ordre Social de juin 1987, sont l'occasion pour le RPR et l'UDF revenus au Gouvernement, de donner au débat parlementaire, le ton et le style qui sont les leurs. D'abord par la configuration même du débat. Les élus gaullistes et centristes imposent, par l'entremise du gouvernement, une manière « positiviste » de traiter les problèmes sociaux en les fragmentant, les sérialisant. Le débat sur les DMOS, lancé à l'initiative du ministre de tutelle en est l'archétype formel.

Mais le débat budgétaire de 1986, avec la révérence insistante au pragmatisme et à la gestion économique ne l'est pas moins dans la rhétorique. « *Nous entendons en ce domaine (la politique hospitalière), comme dans les autres, procéder avec pragmatisme. Pour être efficace, une planification doit tenir compte des évolutions économiques, des courants de population et des réalités locales. Elle doit refuser la rigidité des schémas théoriques* »⁹⁸ déclare Michèle Barzach. Ou encore, exemple parmi d'autres, les propos d'Elisabeth Hubert (RPR) « ... *D'efficacité également parce que ce système (celui de la protection sociale) se doit d'être performant et de par ses règles propres de gestion et de par les prestations qu'il est appelé à fournir... Les caisses doivent devenir de véritables gestionnaires de notre protection sociale...* »⁹⁹. Le retour au pouvoir oblige à réaffirmer ce qui fait la différence de « la droite » face « à la gauche » : pour l'heure, le souci de la bonne marche économique des choses. C'est sur ce point que portent les principales accusations des nouveaux gouvernants contre leurs prédécesseurs ; la Sécurité sociale en est l'épicentre qui alimente nombre de commentaires acerbes sur son « gouffre » provoqué par « *l'escroquerie qu'est la retraite à 60 ans* » dont le financement n'a pas été prévu, gouffre masqué par un « *truquage des comptes* » etc.

Des différences cependant n'en apparaissent pas moins entre gaullistes et centristes. Tenants du pouvoir et tenants du ministère clé des Affaires sociales, les gaullistes occupent une position tout à fait particulière au sein de la droite.

Sortis victorieux de la campagne des législatives, le chef de leur parti nommé Premier ministre, les élus du RPR sont les plus batailleurs des députés de la majorité sur le terrain social. D'entrée de jeu, celui-ci avait été constitué comme le lieu où se fera la rencontre entre les deux camps politiques, socialiste et gaulliste. Jacques Chirac n'avait-il pas, lors de son passage à *L'Heure de vérité* du 23 avril 1986, préparé le terrain en présentant sa politique sous le signe de la « justice sociale » ? « *Notre nouvelle frontière ; ce doit être l'emploi* » lance-t-il dans sa déclaration de politique générale, le 9 avril 1986. Cette formule est reprise sous forme de slogan, lors du forum organisé par le RPR, le 21 juin 1986 au Palais des Congrès.

L'héritage gaulliste laisse en outre la possibilité de ressusciter régulièrement le thème social, explicitement « piraté » aux partis de gauche pour mordre sur leur clientèle électorale, en retrouvant les accents du RPF et de l'Action ouvrière au nom de la « participation » chère à de Gaulle¹⁰⁰. De fait, les gaullistes tentent d'orchestrer les débats sociaux de 1986 et 1987 autour d'un duel avec les socialistes dans la plus grande indifférence aux harcèlements de leurs concurrents marginaux. Terre de mission politique, le « social » s'avère être, pour les hommes du RPR, un enjeu de pouvoir politique.

Ce sont eux qui livrent combat en attaquant les socialistes sur leur « bilan », en soulignant « leurs échecs ». A leur tête, les ministres des différents départements sociaux. Michèle Barzach répond aux orateurs et, après s'être adressée nommément à quelques élus de son camp, prend à partie « messieurs le socialistes » : « *Vos réformes brouillonnes ont entraîné la*

déstabilisation de l'hôpital. Vous oubliez un peu vite l'état de crise et de blocage dans lequel vous avez laissé les hôpitaux publics... Plutôt que de poser les vraies questions, vous avez choisi de contester les chiffres que j'ai cités... Pour mieux esquiver vos responsabilités, vous nous dites que le gouvernement veut rétablir l'inégalité au sein des hôpitaux. Mais la véritable injustice, c'est la politique que vous avez conduite... »¹⁰¹.

Cette vision « gestionnaire » des problèmes sociaux est le propre des parlementaires de « droite » et correspond également aux attentes des soutiens « catégoriels » des organisations de « droite ». Elle est affichée avec force dans des secteurs dont elle est la représentante attitrée (les hôpitaux, la famille). Une toute autre division du travail de représentation que celle opérée chez les socialistes s'institue. Division institutionnelle, officielle des rôles, ce sont des personnalités politiques de poids, ministres essentiellement, qui croisent le fer avec les socialistes et selon la répartition gouvernementale des secteurs traités qu'ils s'avancent. Le « social » en devient un enjeu public et non pas cantonné dans le lieu clos des discussions de parti. Au médecin, Michèle Barzach, la réassurance de la fidélité des clients habituels — dont les médecins —. Au politique Philippe Seguin (énarque et secrétaire national du RPR) la tâche de rassembler et s'attacher de nouveaux groupes sociaux (rapprochement avec la CFDT et, dans une moindre mesure, avec FO), de s'atteler à ce travail très « politicien » de conquête de nouveaux territoires électoraux en s'adressant à un public « élargi ». En ce sens n'est-il pas étonnant que les controverses se fassent feutrées sur des sujets brûlants comme le chômage, l'emploi et les prises de position, plus « pragmatiques » — mesures concrètes à prendre sur certains problèmes, actions à mener sur le terrain, etc. —.

Enjeu direct de la compétition politique qui s'instaure entre le PS et le RPR, le « social » et son traitement répondent, chez les gaullistes, à une institutionnalisation plus ou moins personnalisée selon les secteurs sociaux. Si son statut de médecin confère, pour une large part¹⁰², à Michèle Barzach l'autorité pour prendre en charge la défense de l'administration qui lui revient (famille, santé, hôpitaux), Philippe Seguin doit sans doute davantage à sa personnalité d'« homme de gauche de la droite » sa fonction ministérielle. Le « jeu », compris comme style et marge de manœuvre à la fois, de chacun d'eux est alors différent.

Annnonce très claire de la couleur dans les discours généraux du ministre délégué chargé de la santé et de la famille dans lesquels se rappellent, en filigrane, le poids de l'ordre des médecins et la trace des idées débattues dans des organisations annexes comme le club 89, discours plus complexes de Philippe Seguin dans lesquels se lit l'attention incessante au type de public auquel ils s'adressent.

Ministre-phare dans le domaine social, ses discours généraux, susceptibles d'atteindre une clientèle élargie par l'entremise de la presse, par exemple, sont plus consensuels que ses « indignations », ses fréquentes et acerbes interruptions des orateurs adverses. C'est ce que montrent, avec éclat, deux situations caractéristiques où il est amené à discuter de problèmes sociaux dans des « lieux » différents.

Les indignations d'abord qu'ils réservent à ses pairs : volontiers agressives, elles prennent néanmoins une forme qui empêche l'immixtion de profanes et lui permet de conserver la maîtrise de la discussion ; elles portent ainsi, à la façon des examinateurs et des juges, sur l'aspect « technique » des déclarations des adversaires dont sont largement soulignées, les contradictions, les erreurs, les approximations. « Droite sérieuse et gestionnaire contre gauche légère et dispendieuse », l'échange entre Gérard Welzer (PS) et Philippe Seguin en est significatif.

Gérard Welzer : « *Lorsque l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans est entrée en vigueur en 1983, vous avez déclaré qu'elle était...* »

Philippe Seguin : « *Une escroquerie !* ».

Gérard Welzer : « *La plus grande escroquerie sociale de ces dernières décennies* ».

Philippe Seguin : « *Tout à fait. Et vous êtes des escrocs !* ».

Le député socialiste poursuit et se voit interrompre une fois encore : « *Et l'argent ?* » interroge sèchement le ministre de l'Emploi et des Affaires sociales ¹⁰³.

Présentation à un public élargi ensuite, qui a toutes les chances d'être observée à la loupe par ses nouveaux partenaires syndicaux : *Questions à domicile*, le 23 octobre 86 : « *Or c'est vrai qu'au cours des dernières décennies, nous n'avons pas toujours été raisonnables. Il y a eu quelques abus, il y a eu quelques perversions du système. D'où ce plan de rationalisation qui je le répète n'est pas un plan d'économies parce que, lorsque l'on fait des économies, on se prive d'une dépense dont on reconnaît la légitimité. Mais je vais procéder à la suppression ou à l'atténuation de dépenses dont je conteste la légitimité* ».

Thème public, soumis directement aux rapports de force politiques, dont la réussite dépend de l'autorité sociale et politique de son ministre de tutelle, le « social » a toutes chances de voir se modifier son statut d'enjeu à la moindre transformation de la configuration du jeu politique. Juin 1987 apporte la démonstration du danger qui guette le traitement du « social » de glisser vers une pure instrumentalisation politique. Le débat des DMOS – Diverses Mesures d'Ordre Social – connaît la division des composantes de la droite dont les intérêts contadiatoires s'expriment par une concurrence avivée (amendement Lamassourre, proposition de Michel d'Ornano). Plus, ces intérêts divisent le camp gaulliste lui-même où un Philippe Seguin se retrouve opposé à ses ministres délégués, en conflit ouvert avec le ministre de l'Économie, Edouard Balladur et jusqu'au Premier ministre dont la conseillère en matière sociale, Marie-Hélène Bérard, s'immisce dans ses projets etc. La montée au premier rang d'acteurs sociaux extérieurs, leurs contestations des mesures proposées accroissent la visibilité de ce débat « fourre-tout ». Les journaux en font leur « une ». Devenu « événement politique », le débat social sort du cadre et de la catégorie habituels et laisse la possibilité à d'autres personnalités politiques de poids que le ministre des Affaires sociales d'intervenir.

Si les prises de position des représentants d'organisations « marginales » étaient « localisées » et rigidifiées, celles des porte-prole « dominants » sont

indétachables du contexte particulier dans lequel elles s'établissent. Historiquement localisées elles aussi, elles sont comme encadrées dans la lutte politique.

Qu'il s'agisse des organisations « marginales » ou des organisations « dominantes », le « social » s'avère être un enjeu toujours essentiellement politique dont l'inscription sur l'agenda législatif ou ministériel répond à des soucis proprement politiques de concurrence. Chargé d'intérêts politiques, il n'en correspond pas moins à des problèmes étroitement dépendants des logiques de situation dans lesquelles sont inscrits les partis en présence, et donc à des enjeux différents pour chacun d'entre eux. Objet de définitions controversées, le thème social est un thème ambigu, incertain, toujours discutable. Plus, il nourrit objectivement la controverse politique et l'antagonisme des intérêts puisque tous les partis ne courent pas, le concernant, après le même objectif et ne partagent pas la même réalité. C'est tout un « fonds commun » qui se dérobe et, avec lui, le terrain d'entente possible pour prendre des décisions collectives.

C'est dire que les discours des hommes politiques sur le social rencontrent difficilement les conditions « idéales » pour s'accomplir « effectivement et sans défaut ». Le statut même du « social » apparaît fluctuant et soumis aux aléas des conjonctures politiques qui déstabilisent bien souvent le contrôle exercé par ses spécialistes sur leur zone de compétence. C'est leur droit même d'intervention sur leur propre domaine qui semble avoir du mal à s'établir et à résister aux intempéries politiques. Accord temporaire ou désaccord chronique sur leur titre à parler du social : cela renvoie à une autre facette de l'improbabilité de la « pertinence » des discours tenus en cette matière : celle de l'habilitation des spécialistes « sociaux » à prendre position sur leur thème d'élection. Leurs propriétés sociologiques et leur manière de revendiquer des droits à la parole dans le débat public sont alors à examiner.

*
**

II. — SURVEILLANCE DES PAIRS

A) *Le social à l'Assemblée : des spécialistes en concurrence*

Le travail de représentation des professionnels de la politique en matière sociale passe par la mise en jeu, publique et disputée, des titres à parler. Leur valeur peut s'apprécier en revenant aux positions politiques occupées par les députés intéressés à divers titres au traitement des Affaires sociales. L'analyse de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale élue en 1986 fournit des indications quant aux normes sociales et politiques implicites qui fondent la division du travail parlementaire¹⁰⁴. Indications tout d'abord sur la valeur relative de la position : la commission des Affaires sociales est, avec celle de la Production et des échanges, la plus peuplée. Elle offre 142 places, quand celle des Affaires étrangères n'en propose que 71, et celles des Finances, de la Défense, des Lois, 74 chacune. Dans le même sens, la simple lecture des noms de députés qui siègent là, signale l'absence des ténors politiques, hormis

Jacques Barrot qui en est le président et Georges Marchais¹⁰⁵. Très peu de hauts fonctionnaires dans cette commission (4,5 % contre 14,6 % de l'ensemble des députés), et très peu d'anciens ministres : ils sont 11 sur 142 (7,7 %), alors que la commission des Affaires étrangères en abrite 24 sur 71 (soit plus d'un tiers), dont l'ancien Président de la République (Valéry Giscard d'Estaing), trois anciens Premiers ministres (Raymond Barre, Pierre Mauroy, Laurent Fabius), et des hommes politiques de premier plan (Jean-Marie Le Pen, Alain Peyrefitte, Lionel Jospin ou André Lajoinie). « Obscurs » du Palais Bourbon, les membres de la commission des Affaires sociales sont aussi des députés sans grande expérience politique préalable, sur le plan national tout au moins : les nouveaux élus forment la moitié de la commission des Affaires sociales, quand ils représentent le quart (143) de l'ensemble des parlementaires élus en 1986.

1) *L'appartenance à la commission des Affaires sociales : les ressorts d'une spécialisation.*

Si la position dans la commission semble globalement dévaluée aux yeux des professionnels de la politique, son occupation consacre des ressources spécifiques. C'est d'abord une définition très « sociale » du poste que marque le profil sociologique typé des députés membres de la commission. Ainsi, près des deux tiers de l'ensemble des femmes députés (21 sur 33) sont placées, ou ont choisi, de siéger là. Division sexuelle du travail politique qui n'est pas spécifique à l'institution parlementaire : la plupart des femmes membres des Gouvernements de la V^e République a été nommée à la tête de départements ministériels étiquetés comme « sociaux », et singulièrement ceux de la famille¹⁰⁶, de la Santé ou de la condition féminine¹⁰⁷, plutôt que ceux de l'Emploi ou de la Formation professionnelle. C'est le statut de femme, de mère de famille qui semble au principe de l'attribution des postes¹⁰⁸. Signe d'une imposition, ou d'une prédisposition « naturelle » au traitement des affaires sociales, leur nomination peut signaler une conception « privée », « familiale » du social qui aurait cours au Gouvernement comme au Parlement. Ainsi, la seule femme à intervenir pour la droite durant le long débat parlementaire du mois de juin 1987, Christine Boutin (UDF), ne le fait que pour rappeler que « *les Français ne demandent qu'à croire dans la valeur de la famille* », et déplorer que les « *problèmes familiaux n'aient pas davantage été pris en compte* »¹⁰⁹.

La forte surreprésentation des médecins (ils forment un quart de la commission contre à peine 10 % de l'Assemblée Nationale) relève d'une analyse semblable : cette fois, c'est le statut professionnel qui semble fonder la spécialité parlementaire. Le redoublement dans l'enceinte parlementaire de la division du travail social est très accusé dans les groupes UDF et Rassemblement national : les trois quarts de leurs médecins se retrouvent à la commission. Il l'est relativement moins dans les groupes RPR (13 médecins sur 28 siègent là) et PS (5 sur 10). Pourtant, dans chacun des groupes, la répartition des médecins obéit aussi à une logique politique : ce sont ceux qui disposent de l'expérience parlementaire la plus longue qui « échappent »

Tableau I : Les professions des membres de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales

DISCOURS SOUS SURVEILLANCES

35

	Total Assemblée	Total Commission	Dont FN	RPR	UDF	PS	PC
Industriels, gros comm.	56 10,4 %	8 5,7 %	0	4 10,4 %	4 7,5 %	0	0
Avocats, experts-comptables	33 6,1 %	3 2,1 %	0	2 5,2 %	0	1 1,9 %	0
Médecins libéraux	53 9,8 %	18 12,9 %	1 11,1 %	7 18,4 %	7 22,6 %	3 5,7 %	0
Médecins secteur public		12 8,6 %	1 11,1 %	6 15,8 %	3 9,7 %	1 1,9 %	1 12,5 %
Pharmaciens, vétérinaires	11 2 %	4 2,9 %	1 11,1 %	2 5,2 %	1 3,2 %	0	0
Cadres supérieurs privé	57 10,5 %	11 7,9 %	2 22,2 %	4 10,4 %	3 9,7 %	2 3,8 %	0
Cadres supérieurs public	37 6,8 %	4 2,9 %	0	1 2,6 %	2 6,4 %	1 1,9 %	0
Hauts fonctionnaires	54 10 %	4 2,9 %	0	1 2,6 %	2 6,4 %	1 1,9 %	0
Enseignants supérieur	48 8,9 %	13 9,3 %	1 11,1 %	1 2,6 %	1 3,2 %	10 18,9 %	0
Enseignants secondaire	49 9,1 %	29 20,9 %	0	7 18,4 %	5 16,1 %	14 26,4 %	2 25 %
Intellectuels	20 3,7 %	10 7,2 %	1 11,1 %	2 5,2 %	2 6,4 %	5 9,4 %	1 12,5 %
Total classes supérieures	418 77,3 %	116 83,5 %	7 77,8 %	37 97,4 %	30 96,8 %	38 71,7 %	4 50 %
Artisans, petits commerçants	6 1,1 %	0	0	0	0	0	
Cadres moyens	28 5,1 %	7 5 %	1 11,1 %	1 2,6 %	1 3,2 %	4 7,5 %	0
Instituteurs	30 5,5 %	4 2,9 %	0	0	0	4 7,5 %	0
Infirmiers	5 0,9 %	3 2,1 %	0	0	0	3 5,7 %	0
Permanents d'organisation	21 3,9 %	4 2,9 %	1 11,1 %	0	0	1 1,9 %	2 25 %
Employés	7 1,3 %	4 2,9 %	0	0	0	3 5,7 %	1 12,5 %
Total classes moyennes	97 17,9 %	22 15,8 %	2 22,2 %	1 2,6 %	1 3,2 %	15 28,3 %	3 37,5 %
Ouvriers	7 1,3 %	1 0,7 %	0	0	0	0	1 12,5 %
Agriculteurs	19 3,5 %	0	0	0	0	0	1 12,5 %
TOTAL	541	139	9	38	31	53	8

à la commission des Affaires sociales ¹¹⁰, c'est-à-dire aussi à la moins prestigieuse des commissions à laquelle leur statut professionnel pouvait à la fois les destiner et les condamner. C'est peut-être là un signe de l'indignité du seul titre social (fût-il aussi « élevé » que celui de médecin) dans cette arène politique qu'est l'Assemblée Nationale.

Pourtant, la nomination à la commission peut consacrer également des ressources proprement politiques. Ce mode d'accès est plutôt repérable dans les groupes gaulliste et socialiste, où la division du travail parlementaire recoupe plus qu'ailleurs la division du travail partisan. Ainsi, dans le groupe socialiste, la position au sein de la commission des Affaires sociales ne semble pas comprise comme une simple position de relégation, réservée de fait aux novices ; la proportion de nouveaux élus y siégeant n'est guère supérieure à celle de l'ensemble du groupe. Dans le même sens, les anciens ministres y sont mieux représentés que ceux des autres groupes : ils sont 6 anciens ministres ou secrétaires d'Etat socialistes pour un total de 11 ministres dans la commission, soit 54,5 % . Or, dans les commissions les plus prestigieuses, la proportion d'anciens ministres socialistes est relativement moindre (42 % – 10 sur 24 – à la commission des Affaires étrangères, 45,5 % – 5 sur 11 – à celle des Finances). Les positions occupées antérieurement au gouvernement (ministres ou encore membres de cabinets dans des départements sociaux), mais aussi dans le parti, au Palais Bourbon (Conseils supérieurs et commissions spéciales, missions auprès des ministres), ou dans des assemblées locales, constituent alors autant de ressources politiques qui établissent et font bien reconnaître une compétence de spécialiste politique du social.

Deux modes d'insertion dans des réseaux sociaux au principe de la spécialité en matière sociale : d'un côté, le statut social (mère de famille) ou l'exercice d'une profession spécifique, présumant d'une compétence propre, « naturelle » ou acquise, d'une connaissance du social que donneraient le « vécu », l'expérience sur le terrain ; de l'autre, lié à des positions partisans, syndicales ou politico-administratives, le savoir-faire politique qui passe ici tout autant par la connaissance technique des dossiers, la formation et l'entretien de liens avec des dirigeants syndicaux ou la capacité à négocier.

2) *L'autorité des spécialistes*

Les spécialistes qui s'affrontent à l'Assemblée sur le social, le font donc à des titres différents. L'incidence sur la conception même et les frontières du social n'est pas mince. Ceux qui sont dotés de ressources politiques objectivées dans des titres publics peuvent s'orienter pratiquement vers une définition plus politique, ésotérique, du social, protégeant ainsi leur domaine de compétence, mais aussi vers une définition élargie du social ¹¹¹ dans la mesure où cela revient à élargir leur spécialité. A l'inverse, c'est un social plus « privatisé », plus « familial » que semblaient induire les ressources sociales du médecin par exemple. L'absence d'accord sur les titres requis rejait ainsi sur les manières implicites de traiter du social. Si, pour reprendre les termes de Michels, « spécialité signifie autorité », c'est bien

une concurrence pour l'autorité à parler du social, pour le monopole de son traitement et de sa définition qui se laisse deviner dans les prises de paroles à l'Assemblée.

a) *L'atout politique*

La possession de titres politiques présument alors d'une construction spécifique de l'autorité à traiter du social au sein du Palais Bourbon. L'accumulation de ressources politiques dont bénéficient certains spécialistes du social est liée à une division du travail parlementaire partiellement « décalquée » de la division du travail partisan. Ressources visibles, reconnues, officielles, liées à des positions dans des organisations, elles constituent autant d'atouts susceptibles d'être utilisés aisément dans cette arène politique qu'est l'Assemblée. Leurs titulaires ont la possibilité de mettre en avant ces titres institutionnels ou politiques, pour donner plus de « poids » à leur parole. Cette faculté de valorisation de ressources politiques se repère plus fréquemment au sein des groupes PS et RPR ; ainsi, Claude Evin commence-t-il son intervention en rappelant sa position dans l'Assemblée précédente : « *Confier à l'ancien président de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales le soin de présenter un rapport sur les crédits de la protection sociale...* »¹¹². Dans le même sens, Georgina Dufoix souligne l'importance du budget des affaires sociales, en indiquant « *c'était déjà mon sentiment lorsque, les années précédentes, j'ai eu la responsabilité de le présenter* »¹¹³. Il faudrait mentionner également la figure du vice-président de la commission Etienne Pinte (RPF) : « *voix autorisée* » selon les mots du socialiste Jean Auroux¹¹⁴, qui n'hésite pas, à certains moments de la discussion à se démarquer de la ligne politique suivie par le gouvernement. A droite, les titres semblent ainsi permettre à leurs titulaires de se distinguer de la ligne de leur organisation. En juin 1987, lors de la discussion de l'amendement Lamassoure, Etienne Pinte exprime publiquement un regret qui vaut désaveu : « *En tant que vice-président de la commission... j'estime que la manière dont cette affaire a été menée n'a pas été de bonne méthode et je tenais à le dire* »¹¹⁵.

Parole de « poids » donc, mais aussi parole « sans bornes » autres que celles qui peuvent être reconnues à un certain moment à la spécialité. L'autorité politique du spécialiste du social lui donne vocation à couvrir le terrain social dans son ensemble ; les débats laissent ainsi apparaître pour le groupe socialiste, une remarquable concentration de la prise de parole au profit de quelques spécialistes reconnus (M. Adevah Poeuf, J. Auroux, C. Bartolone, M. Coffineau, G. Dufoix, C. Evin, J.-P. Sueur).

b) *L'appel de la morale*

A l'inverse, ce qui se lit dans la mise en avant des seuls titres professionnels pour justifier d'une prise de parole politique, relève davantage de la revendication d'une autorité sociale en quête de reconversion en autorité politique. Les médecins en constituent le prototype (ils représentent un quart des orateurs du débat budgétaire de novembre 1986). « *Je me dois*

ici, en tant que médecin, de féliciter le gouvernement » confesse le député RPR Jean Bardet à propos de la lutte contre le SIDA ¹¹⁶. L'identité du député est redéfinie avec précision : c'est Jean-Paul Séguéla, médecin RPR, qui prend la parole au nom de son collègue absent, Maurice Toga, « *doyen de la faculté de médecine de Marseille* ». C'est lui encore qui s'adresse au seul médecin communiste comme à un « confrère » : « *Oui, monsieur le Professeur Roux, il y a urgence, et vous le savez très bien* » ¹¹⁷. La compétence médicale est hautement revendiquée. Maurice Toga interrompt par exemple le socialiste Jean-Pierre Sueur (maître-assistant agrégé de lettres), discourant sur les études médicales en des termes qui disqualifient plus l'étranger au corps médical que l'adversaire politique : « *On voit bien que vous n'avez pas passé l'internat* » ¹¹⁸. La valorisation de la compétence du praticien est particulièrement accentuée chez les députés des groupes de droite, mais peut se voir reconnue ailleurs ; ainsi, Jacques Roux, l'unique médecin du groupe communiste, est appuyé dans ses développements sur la formation médicale par son collègue Georges Hage en des termes quasi-admiratifs : « *Et c'est un connaisseur qui parle !* » ¹¹⁹. Le soutien marque alors la reconnaissance de l'autorité sociale qui prévaut à l'intérieur du parti communiste (que l'on pense à la mise en avant du titre d'ouvrier dans l'appareil dirigeant du PC) ¹²⁰ ; cet appui, dans sa maladresse (les communistes aussi, ont « leur » médecin), signale également une tentative pour masquer l'illégitimité sociale habituellement propre aux parlementaires communistes ¹²¹.

La spécialisation liée à la position sociale peut être redoublée par l'occupation de positions dans des organisations représentant les professions ; parmi les membres de la commission des Affaires sociales et les orateurs, ce sont surtout les médecins et plus généralement les membres des professions libérales appartenant aux groupes de droite, qui ont assuré là des fonctions de représentation : ainsi, au Conseil de l'Ordre (Bernard Savy, RPR, Paul Chollet, UDF), ou dans des syndicats « catégoriels » (par exemple, Bernard Debré, Elisabeth Hubert, Bernard Savy, Pierre Weisenhorn — RPR —, François Bachelot, Albert Peyron — FN —, qui occupent tous des positions diverses dans des organisations de défense des intérêts de médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes ou pharmaciens ruraux).

Des titres plus « locaux » sont alors avancés pour justifier du droit à parler : c'est l'ancien vice-président du Conseil de l'Ordre, Paul Chollet, UDF, qui intervient « *au nom d'une pratique professionnelle et associative de la famille* » ¹²² ; ou c'est encore Arthur Dehaine, rapporteur spécial de la commission, RPR, qui avance ses arguments, alternativement en sa qualité de « *président de conseil d'administration d'un hôpital* » et de sa compétence professionnelle, « *Je suis dans le civil expert-comptable* » ¹²³. Le savoir, l'expérience du praticien, ou même l'identité féminine au fondement de l'autorité sociale de l'orateur peuvent lui permettre alors d'« humaniser » la politique et d'intervenir au nom de la morale. La médecine est redéfinie comme une vocation ; elle est « *autre chose qu'un titre* », proclame Jean Bardet, médecin RPR, discutant sur la réforme des études médicales... « *elle*

est un art requérant des qualités humaines qui ne s'apprennent pas dans des facultés, des qualités que l'on a ou l'on n'a pas »¹²⁴.

La reconversion d'une compétence sociale, professionnelle ou morale en autorité politique est pourtant doublement limitée ; elle l'est d'abord par la spécialisation étroite qu'elle entraîne. Les médecins, et à un degré moindre les femmes, peuvent prétendre dans les groupes de droite à un monopole de la parole sur les thèmes qui ont trait à la santé ou à la famille. Ainsi, durant le débat budgétaire de novembre 1986, 6 des 8 orateurs RPR, UDF et FN sur les questions de santé sont des médecins ; ils sont 3 sur 6 pour la famille, mais ils n'interviennent quasiment plus sur les problèmes de Sécurité sociale et d'emploi. La reconversion en autorité politique est limitée également par la concurrence d'autres ressources. La désignation de l'orateur, porte-parole d'un groupe, suppose des principes de sélection plus politiques que ceux guidant la nomination à la commission. Ainsi, à l'intérieur du groupe des médecins siégeant à la commission, ce sont plutôt les élus expérimentés qui interviennent¹²⁵. Plus largement, la prise de parole du médecin au nom de sa compétence professionnelle est contestée, notamment par les socialistes, au nom de l'autonomie nécessaire du travail politique. « Heurt des autorités » remarquable de par sa visibilité, il peut se manifester à tous moments, sous-tendant bien souvent les altercations les plus vives qui opposent les spécialistes « ordinaires » du social.

B) « Désaccord » sur l'autorité

Alors qu'il intervenait à propos de la fixation de seuils pour l'ouverture des pharmacies, le député socialiste Maurice Adevah Poeuf, professeur d'histoire et géographie, est interrompu sèchement par Pierre Delmar, pharmacien RPR : « *Ce n'est pas le problème, vous n'y comprenez rien !* ». La répartie ne tarde pas, qui signale l'âpreté de la compétition pour la définition des qualités nécessaires à l'élaboration des politiques sociales, y compris à un niveau sectoriel : « *Je ne crois pas trop mal comprendre, mon cher collègue, et je ne suis pas pharmacien, ce qui me donne peut-être une vision plus dégagée de certaines contingences !* »¹²⁶. Tous les titres ne sont pas toujours des justificatifs pertinents de la prise de parole, et le professionnel de la politique peut à tout moment être contesté par ses pairs, non pas sur ses prises de position, mais sur les titres qu'il avance. Dans le même sens, la controverse qui se produit lors du débat budgétaire de novembre 1986 est exemplaire de cette compétition autour de la « valeur » des titres à parler. Une intervention de la socialiste Christiane Mora (maître de conférences en histoire) sur le problème du contrôle du volume des prescriptions médicales, déclenche des réactions apparemment passionnées. Des députés de droite, médecins, s'indignent. D'abord, François Bachelot : « *Ce que vous dites est honteux pour le corps médical* », puis le ministre Michèle Barzach, elle-même médecin, qui dénonce des « *contre-vérités particulièrement scandaleuses* »¹²⁷. Plus tard, c'est au tour du député UDF Gilbert Barbier (chef de clinique) de revenir à la charge : « *Je suis médecin... J'exprime sans passion*

ce que j'ai ressenti en tant que médecin ». La riposte des socialistes s'organise alors autour du rappel de l'illégitimité de l'usage d'un titre social comme justification à la prise de parole dans l'arène parlementaire. L'ancien ministre du Travail, Michel Delebarre d'abord : « *Vous ne siégez pas ici en tant que médecin ! Vous êtes député !* ». Un glissement s'opère ensuite : cette fois, ceux qui fondent leur prise de parole et leur prise de position sur leur titre social se voient soupçonnés par leurs concurrents socialistes de défendre des intérêts particuliers, « catégoriels », qui sont aussi les leurs. Guy Bêche (PS, ancien assistant parlementaire) appuie, en dénonçant le « corporatisme » : « *Tu es ici en tant que député, pas en tant que toubib ! Ce n'est pas le syndicat des médecins qui a la parole, c'est monsieur Barbier député !* ». Reste alors à Michel Berson (inspecteur de banque) le soin de conclure et de politiser l'attaque : « *Le lobby médical est en marche !* »¹²⁸. Cet échange exemplaire souligne que la lutte se fait également sur la représentativité de celui qui parle.

1) *La lutte pour la représentativité*

L'analyse du traitement du social à l'Assemblée soulève bien la question de la représentation, et à travers elle, met en jeu la définition de la « bonne » représentativité. Est-ce alors le nombre qui importe (et en ce cas, ce qui compte c'est d'être un « délégué », et d'avoir avec soi le « monde du travail », les organisations syndicales, les « salariés », « le mouvement étudiant ») ; ou bien est-ce la qualité, la célébrité, la science, la compétence de celui qui parle et de ses pairs qu'il est censé représenter. Si la question de savoir au nom de qui et au nom de quoi le député parle, peut se poser, c'est aussi que l'autorité à parler du social dans l'enceinte parlementaire est liée à sa capacité à mobiliser des soutiens externes et à se les attribuer sans contestation.

Une des spécificités du débat parlementaire sur les questions sociales réside alors dans la nécessité latente de se référer aux concurrents externes : qu'ils soient constitués comme soutiens, ou dénoncés comme outrepassant leur rôle, ces absents « hantent » les débats et fondent nombre de stratégies argumentatives. Ainsi, lors de la discussion de l'amendement Lamassoure, le socialiste Jean-Jack Queyranne rappelle avoir « *entendu, à la suite de cette opération, des protestations très vives émises par toutes les organisations syndicales qui n'acceptent pas ce coup de force* »¹²⁹. Dans le même sens, le communiste Guy Ducoloné exhorte le gouvernement à la négociation¹³⁰. En retour, les députés de la droite ont tendance à en appeler à la nécessaire indépendance du travail parlementaire. C'est Jacques Toubon qui ironise sur la demande de suspension de séance d'une heure demandée par le groupe communiste : « *C'est pour recevoir la CGT !* »¹³¹, ou encore Jacques Barrot qui tente de conclure : « *Il arrive un moment où les décisions doivent être prises par l'Assemblée Nationale* ». Il est alors interrompu par l'exclamation d'un député socialiste : « *Il faut consulter les organisations syndicales* »¹³².

La proclamation de l'autonomie parlementaire par les députés de droite n'est ici que tactique. A d'autres moments, Michèle Barzach peut par exemple

argumenter : « *cet amendement (concernant la composition du Conseil de l'Ordre des pharmaciens) répond à une demande de l'Ordre National des pharmaciens* »¹³³. Ou encore, lors de la discussion sur la réforme des études médicales, le médecin RPR Jean-Paul Séguéla rappelle : « *ces dispositions étaient attendues, étaient souhaitées et aujourd'hui soutenues par les organisations professionnelles et syndicales libérales, hospitalières et hospitalo-universitaires les plus représentatives* »¹³⁴. La question de la représentativité revient au cœur de la lutte pour la prise de parole dans les débats sur le social, en conditionnant les stratégies d'intervention, les stratégies stylistiques des orateurs. L'enceinte parlementaire devient une arène à géométrie variable, susceptible d'extension, l'ouvrant aux profanes, à des acteurs sociaux externes, du fait des stratégies de mobilisation que peuvent développer certains députés, ou groupes politiques. La construction d'une autorité politique à parler du social, reconnue comme telle dans ce lieu spécifique qu'est l'Assemblée Nationale, est alors doublement conditionnée. Elle l'est d'abord par le type de soutiens externes que peuvent mobiliser avec succès les parlementaires. Elle l'est ensuite, du fait du mépris où est tenu sous la V^e République le métier du parlementaire, lorsqu'il est compris comme celui d'un avocat des seuls intérêts privés. Contre ce principe, l'élargissement mais surtout la visibilité de la concurrence pour l'élaboration de la politique sociale entâchent la représentation commune que partagent et tendent à faire partager les parlementaires, d'une Assemblée souveraine, autonome, seule maîtresse de ses décisions. Plus que d'autres, les députés (et sans doute aussi les ministres) spécialisés sur les questions sociales sont susceptibles de se voir contester le monopole de leur traitement politique. Si leurs soutiens extérieurs constituent des ressources dans la compétition politique, ils contribuent ainsi tout autant à les « tenir », dans la mesure où, se prétendant les représentants des intérêts sociaux dans l'hémicycle, ces députés peuvent être sommés (par leurs pairs, par les dirigeants syndicaux...) de faire la preuve de leur capacité à représenter. C'est dans cette obligation latente d'administration de la preuve que se repère l'illégitimité relative des spécialistes du social, condamnés à s'en remettre à d'autres pour assurer leur autorité au sein de l'Assemblée Nationale. C'est aussi l'illégitimité relative de la lutte pour la représentativité au sein de l'arène parlementaire qui peut entraîner la dévalorisation de l'autorité des spécialistes en matière sociale.

2) *Les spécialistes et le contrôle de l'accès à la compétition sur leur spécialité.*

L'appartenance à la commission ne circonscrit pas le cercle des orateurs (voir tableau II). Lors du débat budgétaire de novembre 1986, les membres de la commission représentent un peu plus de la moitié des intervenants (31 sur 54, soit 57 %). Montent à la tribune notamment des membres des professions libérales, siégeant dans d'autres commissions, et qui viennent de fait « contester » aux spécialistes institutionnels leur monopole de la parole dans les débats de politique sociale. Contestation d'autant plus remarquable qu'elle se produit lors du débat budgétaire, dont la date est fixée indépendamment de la conjoncture, et dont le déroulement est fortement routinisé, formalisé.

Tableau II : Les professions des orateurs

	Total commission		Total orateurs*		Orateurs FN		Orateurs RPR		Orateurs UDF		Orateurs PS		Orateurs PC	
Industriels, gros comm.	8	5,7 %	2	3,7 %	1	14,3 %	0		1	12,5 %	0		0	
Avocats, experts-comptables	3	2,1 %	7	12,9 %	3	42,9 %	1	11,1 %	1	12,5 %	2	8 %	0	
Médecins libéraux	18	12,9 %	10	18,5 %	1	14,3 %	2	22,2 %	3	37,5 %	3	12 %	1	20 %
Médecins secteur public	12	8,6 %	3	5,5 %	1	14,3 %	1	11,1 %	0		1	4 %	0	
Pharmaciens, vétérinaires	4	2,9 %	0		0		0		0		0		0	
Cadres supérieurs privé	11	7,9 %	4	7,4 %	1	14,3 %	1	11,1 %	1	12,5 %	1	4 %	0	
Cadres supérieurs public	7	2,9 %	3	5,5 %	0		1	11,1 %	2	25 %	0		0	
Hauts fonctionnaires	4	2,9 %	0		0		0		0		0		0	
Enseignants du supérieur	13	9,3 %	4	7,4 %	0		0		0		4	16 %	0	
Enseignants du secondaire	29	20,9 %	3	5,5 %	0		1	11,1 %	0		2	8 %	0	
Intellectuels	10	7,2 %	3	5,5 %	0		0		0		3	12 %	0	
Total classes supérieures	116	83,5 %	39	72,2 %	7	100 %	7	77,8 %	8	100 %	16	64 %	1	20 %
Cadres moyens	7	5 %	4	7,4 %	0		0		0		4	16 %	0	
Instituteurs	4	2,9 %	4	7,4 %	0		2	22,2 %	0		1	4 %	1	20 %
Infirmiers	3	2,1 %	3	5,5 %	0		0		0		2	8 %	1	20 %
Permanents d'organisation	4	2,9 %	1	1,8 %	0		0		0		1	4 %	0	
Employés	4	2,9 %	2	3,7 %	0		0		0		1	4 %	1	20 %
Total classes moyennes	22	15,8 %	14	25,9 %	0		2	22,2 %	0		9	36 %	3	60 %
Ouvriers	1	0,7 %	1	1,9 %	0		0		0		0		1	20 %
TOTAL	139	100 %	54	100 %	7	100 %	9	100 %	8	100 %	25	100 %	5	100 %

* Rappelons que les orateurs n'appartiennent pas tous à la commission des Affaires sociales, culturelles et familiales.

Bien plus, c'est autant l'autorité sociale des députés issus des professions libérales et médicales, que celle des spécialistes politiques (occasionnels ou permanents) du social qui peuvent être atteintes dans d'autres conjonctures ; ainsi du Débat sur les Diverses Mesures d'Ordre Social, long d'un mois, qui intervient dans une conjoncture de « publication » du social, du fait des mobilisations syndicales et de la multiplication des prises de position sur la protection sociale. Le déroulement de la discussion parlementaire en est perturbé. D'abord, l'usage de toutes les ressources de procédure, des manœuvres de retardement se fait intensif, et signale la transformation des propriétés de la lutte qui se déroule dans l'arène parlementaire : rappels aux règlements en rafale, demandes de suspension de séance à répétition, avalanche d'amendements, « filibustering » (Jean-Pierre Sueur, accusé par Philippe Seguin de raconter *Le Monde* de l'après-midi ¹³⁵), virulence des répliques échangées, accusations, inhabituelles en ce lieu, de partialité portées contre le président de séance, ou encore aspect marathon du débat (« *Je défendrai cet amendement, ironise Maurice Adevah Poeuf, avec la vaillance requise à l'heure qu'il est, et en saluant l'habileté du ministre des Affaires Sociales qui fut... un redoutable parlementaire* » ¹³⁶). D'entrée de jeu, les spécialistes « ordinaires » du social de l'opposition socialiste et communiste vont jouer la publicité du débat. C'est Guy Ducoloné qui, dans un rappel au règlement, demande dès le premier jour de la discussion, une suspension de séance, afin de « *rabattre un minimum de députés de la majorité* », et ainsi éviter la procédure « à la sauvette » du scrutin public, trop discrète lorsqu'il s'agit « *d'attaque contre les droits sociaux, contre le statut des travailleurs* » ¹³⁷. Il est aussitôt relayé par le socialiste Jean-Pierre Sueur qui, dans sa défense d'une exception d'irrecevabilité, s'étonne de voir « *les bancs de l'UDF et du RPR singulièrement dépeuplés, au moment où l'Assemblée aborde un débat portant sur des questions de première importance* » ¹³⁸. L'usage intensif de ces armes internes que sont les armes procédurières semble signaler d'abord une sorte de « fermeture » sur les jeux parlementaires. C'est un combat politique codé qui se déroule entre initiés. Reste que, jusque-là, l'autorité des spécialistes du social, et notamment de ceux qui détiennent les titres les plus politiques (tant les membres de la commission des Affaires sociales, que les orateurs déjà repérés) est peu contestée.

Dans un second temps, les propriétés de la lutte qui se déroule au Palais Bourbon se modifient avec la « fermeture » de la compétition sur les règles du jeu internes ; les titres à faire valoir semblent d'abord être des titres politiques. C'est l'épisode de l'amendement Lamassoure, dont l'objet est de rétablir la règle du trentième indivisible, qui permet d'amputer d'une journée de salaire le traitement des fonctionnaires ayant cessé le travail pour une durée inférieure à une journée. Socialistes et communistes y dénoncent une atteinte cachée au droit de grève dans la fonction publique ; la lutte pour la représentativité se généralise, passant par la convocation du plus grand nombre. Les orateurs socialistes et communistes affirment prendre la parole au nom du « monde du travail », « des salariés », « des fonctionnaires » ; c'est « l'opinion publique » que vont tendre à revendiquer de leur côté les députés

des trois formations de droite. Les contrôleurs aériens « *ont mobilisé contre eux une très grande partie de l'opinion* »¹³⁹ rappelle par exemple Gilbert Gantier (UDF).

Le jeu des alliances parlementaires et gouvernementales va alors se compliquer : certains députés de la majorité, dont le rapporteur pour avis de la commission des Affaires sociales, Etienne Pinte (RPR), se montrent choqués devant la procédure employée (l'amendement n'a pas été discuté en commission) ; le ministre Philippe Seguin lui-même, semble avoir été court-circuité dans cette affaire par les conseillers du Premier ministre. Les joutes parlementaires sont propulsées au premier plan de l'actualité ; les membres du gouvernement se sont déplacés en nombre à l'Assemblée. Cette fois, les spécialistes « ordinaires » du social ne contrôlent plus vraiment l'accès à la compétition. Les profits politiques escomptés de la prise de parole à la tribune sont maximisés, et des ténors s'immiscent alors dans la discussion. C'est Pierre Joxe qui arrive au Palais Bourbon, le 11 juin, à 0 heure quarante, après une suspension de séance, et qui invoque l'article 61 du règlement tendant à faire vérifier le quorum avant le vote de l'amendement. Le lendemain, le socialiste Jean-Jack Queyranne expliquera l'emploi de cette « *procédure exceptionnelle* » : il s'agissait d'obliger le gouvernement à « *s'expliquer* » et à le faire « *face au monde du travail* ». Les soutiens parlementaires du gouvernement sont eux aussi renforcés. La veille, au Parlement, les divisions avaient été soulignées par les députés socialistes, Michel Sapin interrompait le ministre Hervé de Charette pour signaler « *Attention, Matignon est là... Mais Monsieur Seguin n'est plus là !* »¹⁴⁰. La presse se fera largement l'écho de ces dissensions. Cela explique sans doute pour une part le déplacement de Jacques Toubon, qui intervient en début de séance pour un rappel au règlement. Sa présence et son intervention dans un tel débat semblent si peu « naturelles » qu'un des spécialistes « ordinaires » du social, Philippe Bassinet (PS), agrmente le début de son discours par un ironique : « *Tiens, il est descendu de son cocotier !* »¹⁴¹.

Le débat parlementaire laisse alors apparaître des acteurs politiques plus expérimentés, dotés d'une autorité politique large, reconnue, qui vont, tout en jouant sur les profits de visibilité attachés à la « publication » du débat, contribuer par la mise en scène de leur savoir-faire professionnel, mais surtout par l'effet de leur simple prise de parole, à la production de l'événement. La compétition sur le social ne met plus en jeu la question de la représentativité et le débat tend à se restructurer autour des rapports de forces parlementaires et gouvernementaux ; il s'agit bien cette fois d'opérations politiquement contrôlées de démarcation, de redéfinition des stratégies d'alliance, de promotion politique menées par des professionnels de la politique expérimentés. Les titres qui fondaient la représentativité du spécialiste en matière sociale ne valent plus.

C) *Les usages de la tribune*

Contestés dans leur monopole de la définition du social par des acteurs sociaux externes à l'Assemblée, concurrencés sur « leur » terrain au sein

même de l'Assemblée par des dirigeants politiques, les spécialistes du social sont condamnés à l'apprentissage et à l'exercice d'une parole politique dominée. Tant dans l'univers politique que politico-bureaucratique, les positions liées au traitement du social semblent globalement dévaluées ; les ministères sociaux font figure de « parents pauvres » de l'administration¹⁴² dans lesquels échouent les moins bien classés de l'ENA, par exemple¹⁴³. La représentation dominante du social chez les professionnels du pouvoir politique en fait, sinon « le » secteur dévalué, du moins un secteur de compétence « étriqué », peu propre aux talents de généralistes que se doivent d'être les grands politiques ; ce jugement de Georges Pompidou sur son premier ministre en est un exemple : « *Chaban ? Il croit qu'il a été Premier ministre pendant trois ans. Pas du tout, il a été ministre du Travail pendant trois mois* »¹⁴⁴.

Ce qui distingue les spécialistes du social des autres députés, c'est sans doute la fragilité de leur autorité politique, l'appui sur des positions politiques dominées. Rien n'indique par exemple que la nomination à la commission des Affaires sociales puisse s'analyser comme l'attribution normale d'une position d'attente pour le nouveau venu qui devrait faire là ses preuves, avant de pouvoir espérer monter dans la hiérarchie de l'institution parlementaire. Il semble au contraire qu'elle ne joue que marginalement le rôle de tremplin politique vers les commissions des Finances, des Affaires étrangères, de la Défense ou des Lois : beaucoup des députés siégeant à la commission des Affaires sociales dans l'Assemblée de 1981 y appartiennent toujours en 1986.

Pourtant la domination relative de ces spécialistes n'entraîne pas de facto la relégation pure et simple, et le désinvestissement obligé de toute tâche parlementaire ; elle suppose aussi des marges de manœuvre, la participation à une compétition plus ouverte, plus accessible aux novices, parce que délaissée par les professionnels plus aguerris ; bref, elle permet d'affirmer et de faire reconnaître lors des débats sociaux un droit à « faire de la politique » pour ces « sans grade » du Palais Bourbon. Les intérêts à investir dans le traitement parlementaire des affaires sociales doivent être alors précisés, en revenant aux positions des députés, et à celle de leur organisation. La diversité des modes de prise en charge des thèmes sociaux marquerait un social flou, malléable, lié aux propriétés sociales et politiques de celui qui en traite, plus ou moins « extensible » selon la conjoncture et les intérêts propres aux organisations.

1) *La retraduction politique*

L'autorité politique propre dont disposent certains spécialistes du social (notamment au RPR et au PS), liée à des titres partisans ou institutionnels les conduit à une prise en charge des thèmes sociaux sur un mode plus « professionnel », qui tend à s'éloigner du discours produit par les profanes. L'analyse des arguments échangés lors d'une discussion sur les « abus » en témoigne. A ceux qui dénoncent les « faux malades », les « faux chômeurs », les médecins complaisants, Charles Pistre, un député socialiste (professeur agrégé d'histoire) répond par la réaffirmation de la supériorité dans l'enceinte

parlementaire de la réflexion politique sur ce qu'il dénonce implicitement comme les *a priori* fournis par le sens commun, le « bon sens » ; ce faisant, il tente de désamorcer un des thèmes de la droite. Dénonçant les « *clichés sur l'absentéisme* », il conclut méprisant, par une formule qui se donne comme un refus de prendre au sérieux une argumentation « non politique » : « *Libre à vous de croire que les salariés sont malhonnêtes...* »

La retraduction politique peut s'exprimer par exemple dans le style technocratique, qui passe par la multiplication des références aux documents extérieurs, « scientifiques » (les enquêtes de l'INED ou les rapports de l'INSEE étant constitués comme des étalons obligés dans la discussion), le jeu sur le registre de la compétence avec rappel des « contraintes financières, structurelles »¹⁴⁶ et manipulation de chiffres à l'appui... Elle peut se lire également dans le style plus politique de la polémique, qui joue des rapports de forces, stigmatisant l'adversaire et ses divisions (Seguin contre Chirac ou Balladur), et qui fait volontiers appel aux dénominateurs collectifs (« nous » et « vous », « votre gouvernement », « le mouvement social »). Dans les deux cas, le discours du spécialiste du social peut s'ouvrir, se construire comme général, occasion d'un retour sur les prises de position de l'organisation, d'une réactivation des marques partisans.

Figures imposées, publiques, de la politique sociale, les thèmes de l'emploi et de la sécurité sociale vont tendre à être pris en charge sur ce mode « professionnel » de la retraduction politique. Dès les premiers mois de la cohabitation, ils sont constitués comme un des enjeux politiques prioritaires ; ce qui est en jeu là, à court terme, c'est la représentation de la réussite ou de l'échec du gouvernement : réussite ou échec que journalistes, hommes politiques, experts ou dirigeants syndicaux mesureront aussi à l'aide de chiffres (celui du chômage, du « trou » de la Sécurité sociale). Dans ces conditions, le député qui intervient sur ces thèmes devient au sens plein le porte-parole de son organisation ; ainsi, lors du débat budgétaire pour le RPR, interviennent sur ces questions des spécialistes, anciens ministres (c'est le cas de Jacques Legendre, ancien secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle et rapporteur pour avis de la commission), ou membres de cabinets ministériels (Étienne Pinte).

2) *L'appui sur les profanes*

Dans la mesure où beaucoup des spécialistes du social sont novices en politique, ils peuvent être amenés à conduire le débat sur un mode plus « gauche », « moins professionnel », moins contrôlé politiquement, et ainsi construire des problèmes qu'ils pourront appréhender avec leurs propres ressources. Mais, au lieu de voir là un simple effet de leur domination et de leur inexpérience politiques, il faut se poser la question des intérêts proprement politiques à cette manière de parler du social ; parce qu'en traitant les questions sociales sur un mode proche de celui dont les profanes conçoivent l'action politique, en revendiquant le rôle, fameux mais méprisé, du député « assistante sociale », ils peuvent d'abord espérer des profits électoraux directs dans leur circonscription, des soutiens d'associations, de

syndicats dont ils tentent de se poser comme les porte-parole. Mais ils contribuent dans le même temps à affermir au Parlement une autorité politique fondée sur des ressources politiques ordinairement peu légitimes en ce lieu (l'expérience sociale du médecin, de la mère de famille, de l'élu local, bref, de l'homme politique « proche des gens »). Ainsi, de l'émergence au sein de l'arène parlementaire de la problématique en termes d'« abus » : rendue possible du fait des transformations de la compétition politique¹⁴⁷, elle renvoie à des explications spontanées mises en avant par des profanes sommés de donner leur avis sur la protection sociale¹⁴⁸. S'en saisissent alors des députés « obscurs », médecins, et souvent médecins généralistes de campagne, qui peuvent, pour une fois, parler, et rappeler leur proximité (jusque dans les façons d'analyser) avec leurs mandataires. C'est par exemple Jean Bonhomme (médecin, RPR), qui dénonce tout à la fois « *le formidable abus des dépenses en tout genre* », la « *boulimie médicamenteuse* », et une « *médecine ivre de technique, de plus en plus dépourvue de bon sens et d'esprit de finesse* »¹⁴⁹. Dans le même sens, Philippe Legras (médecin, RPR) s'autorise de « *son expérience quotidienne de la Sécurité sociale et de la maladie* » pour rappeler les « *abus des assurés, des médecins* », et de certaines professions para-médicales qui commercialisent leur art et poussent à la consommation, bref, « *elles aussi, usent et abusent* »¹⁵⁰. Dépourvus d'autorité politique propre (et sans doute aussi dominés dans leur profession), ces députés mettent en scène ce qu'ils « sont », parce qu'ils n'ont aucune autre ressource à investir ; d'où un style volontiers « simple », dépourvus de lyrisme, sans autre référence que celle au quotidien, à leur expérience au « bon sens », et à la morale. D'où également une prédilection pour les thèmes liés à la santé, ou plus encore à la famille : enjeux ordinairement consensuels¹⁵¹, à forte consonnance éthique, relevant encore largement du domaine du privé, ils sont pris en charge à droite par les seuls membres des professions médicales. Là encore, dans la mesure où ces thèmes sont peu débattus, peu repris, peu « politisés », les profits attendus ne se rapportent pas à une éventuelle promotion sur la scène parlementaire ou sur la scène politique nationale. En ce sens, leur intervention restent des paroles « sans écho », dans un lieu où l'autorité se fonde aussi sur le verbe.

Des stratégies d'appui sur les profanes peuvent être développées sur un mode plus politique par des nouveaux entrants ; ainsi des députés du Front National, intéressés collectivement à user de leurs ressources sociales et politiques pour briser les règles du jeu en vigueur. Une des stratégies du groupe en matière sociale, consistera durant la durée de la législature à réactiver et à reconstruire le thème de la famille comme enjeu idéologique prioritaire. Traitée ailleurs sous l'angle pragmatique (les gardes d'enfants, les crèches, les allocations), la famille devient ici, « *le commencement de la nation* », « *le pivot de toute société de liberté* »¹⁵². De la saisie de thèmes peu investis politiquement, de leur traitement sur un mode virulent, mais qui rompt avec la « mise à distance », la retraduction, l'ésotérisme que suppose la conversion politique des demandes sociales, sont attendus des profits de visibilité immédiats sur la scène politique nationale. On peut comprendre

ainsi une intervention de Pierre Descaves (expert comptable, FN, président d'un syndicat de professions libérales) dénonçant pêle-mêle la gestion des caisses par le « *monopole syndical* », le « *scandale des faux malades... qui viennent de l'étranger* », celui des « *faux chômeurs* », et celui des « *faux enfants* », n'hésitant pas à rapporter une « anecdote » à propos d'« *un immigré qui avait trois femmes et 18 enfants et qui touchait 35 000 F par mois* »¹⁵³. Dans un même sens, on peut repérer des stratégies de promotion « directe » d'intérêts sociaux, développées notamment par certains députés UDF et Front National. Témoins, les prises de position de Pierre Weisenhorn, pharmacien de l'Est, délégué des pharmaciens ruraux, qui vient défendre « *la demande spontanée des pharmaciens d'officine* » visant à respecter leur droit local à l'ouverture des pharmacies¹⁵⁴, celle de Charles de Chambrun, administrateur de sociétés qui défend « *l'espèce chef d'entreprise* », et plaide pour la « *feuille de paie vérité* » afin de responsabiliser les salariés, ou encore celle de Guy Herlory, médecin libéral qui soulève le problème des employés à domicile des membres de profession libérale¹⁵⁵.

C'est bien, semble-t-il, la question de la représentation qui traverse le problème du traitement des affaires sociales. Terrain d'investissement des dominés en politique, et donc des moins professionnels des professionnels de la politique, le « social » laisse deviner les règles d'habitude implicites du travail politique.

Confrontés à la fois à leurs pairs et à d'autres représentants d'intérêts sociaux, les spécialistes du « social » sont sans cesse sommés de justifier publiquement leur droit à parler. Au nom de quoi, au nom de qui peuvent-ils prétendre détenir l'autorité nécessaire pour argumenter leur « décision » sur des questions sociales ? Placés dans une continuelle compétition sur des fronts toujours renouvelés, où leurs positions ne sont jamais acquises, ces dominés sont, en quelque sorte, amenés à brandir à tout instant leurs titres sociaux ou politiques. Travail de légitimation de soi, travail de mobilisation de soutiens extérieurs, travail de mise en forme de soi inséparable de la mise en forme politique des « demandes » sociales : c'est alors tout le processus de construction d'une autorité qui se laisse appréhender dans l'ensemble des prises de position sur le « social ». Propices à l'examen sociologique, le « social » et les discours s'y rapportant trahissent les différentes manières de travailler politiquement. Ils rappellent, en outre, une des « vérités » oubliées et souvent évacuées de l'efficacité de la parole politique : que la « formalisation de soi » est de part en part un travail proprement politique pour ces « entrepreneurs en représentations » que sont les hommes politiques, au même titre que la retraduction des problèmes sociaux dans le langage politique.

Retraduction qui n'en a pas moins son importance. Peu standardisé, malléable et mobile, le « social » en politique ? Chargé d'intérêts différents pour les partis en présence quasiment condamnés à des impératifs de situation, le social, sa définition et sa formalisation, est toujours soumis aux transformations des conjonctures politiques. L'entente bâtie sur ce terrain mouvant et instable ne peut qu'être éphémère et aléatoire et avec elle, l'application des mesures

décidées. Au bout du compte, cette économie du social laisse entrevoir un autre problème : celui du « réglage » des relations d'échange qui sous-tendent toute transaction dont les prises de position tenues du haut d'une tribune sont une des modalités possibles¹⁵⁶. Comment terminer une négociation et arrêter une dispute ? Et du coup, comment conclure une sorte de contrat où des décisions sont effectivement prises avec suffisamment d'efficacité pour qu'elles soient ensuite réalisées ? Quand il s'agit de politique publique, et de politique sociale de surcroît, la question comporte pour le moins une urgence pratique. L'élucidation des processus d'élaboration des prises de position sur ce thème révèle le caractère incertain ou variable de leurs mécanismes de production. C'est dire qu'en ce domaine, les conditions de félicité ou de « bonheur »¹⁵⁷ des discours tenus sont difficiles à réunir.

NOTES

1. Pour une présentation de la notion de traduction, voir entre autres, Callon Michel, « Eléments pour une sociologie de la traduction », *L'année sociologique*, Paris, P.U.F., 1986, pp. 169-208.

2. Sur les effets sociaux des formes d'objectivation d'une « réalité », se reporter à l'analyse de Jack Goody sur le rôle joué par l'apparition de l'écriture : Goody Jack, *La raison graphique*, Paris, Ed. Minuit, 1979.

3. Les conditions de leur apparition dans le champ de représentation politique ne sont sans doute pas étrangères à cette « malléabilité » des thèmes « sociaux ». La forme juridique du « droit social », par exemple celui de la Sécurité sociale, a eu du mal à émerger et à se défaire de considérations plus « morales » et « paternalistes » comme celles concernant l'« assistance ». « En 1901, lors des premières discussions à la Chambre sur les retraites ouvrières, il est net que la distinction n'est pas encore clairement ressentie ni pensée. Du reste, c'est à peu près au même moment que s'élabore la loi de 1905 sur l'assistance. A cette époque les deux problèmes restent sinon confondus du moins mal dégagés l'un de l'autre. Il faudra de longues années pour que la notion de Sécurité sociale prenne sa forme actuelle », écrit ainsi Henri Hatzfeld, in *Du paupérisme à la Sécurité sociale*, Paris, A. Colin, 1971, p. 29. En outre longtemps, la lutte fut vivace entre les organisations patronales, syndicales, mutualistes, chacune s'efforçant de créer des caisses d'« entraide » destinées à se faire concurrence. Une des spécificités des politiques sociales réside d'ailleurs dans la participation de droit des partenaires sociaux aux conseils d'administration et de gestion des organismes sociaux. Malgré tout, certains thèmes sociaux, comme le chômage par exemple, a reçu une forme plus « durcie » que d'autres comme la « famille ». Concernant cette question, pour le thème du chômage, voir l'ensemble du numéro des *Temps Modernes*, n° 496/497, nov.-déc. 1987, plus sp. : Merle Vincent « Transformations du marché du travail et transformation de l'intervention publique » pp. 233-260. Garrigou Alain et Lacroix Bernard, « Le vote des chômeurs », pp. 319-378. Pour le problème de la famille, cf : Lenoir Rémi, « Transformations du familiarisme et reconversions morales », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 59, sept. 1985.

4. « Si les politiques de sécurité sociale s'efforcent de protéger les individus contre les « risques » sociaux, c'est peut-être pour garantir leur sécurité économique ; mais cette sécurité n'est elle-même destinée qu'à permettre « l'épanouissement » de la personnalité de chacun. C'est dans cet épanouissement que résiderait la fin profonde et originale des politiques dites de sécurité sociale. » Cf : Dupeyroux Jean-Jacques, *Droit de la sécurité sociale*, Paris, Dalloz, 1988, p. 13. Les termes très vagues (soulignés par nous) utilisés rendent compte de la difficulté qu'il y a, même pour un professionnel de la codification, à « juridiciser » les problèmes sociaux.

5. Se reporter aux résultats de l'enquête menée par Daniel Caxie, dans cet ouvrage.

6. Voir le cadre d'analyse stimulant mis en place par Thévenot Laurent, « Les investissements de forme », in *Cahiers du centre d'études de l'emploi, Conventions économiques*, Paris, 1986, pp. 21-71.

7. Sur cet aspect du métier politique, cf : Garraud Philippe, « Le métier politique », communication au Congrès de Bordeaux d'octobre 1988, 14 p., sp. p. 7. Pour une analyse des

effets du degré d'objectivité des mécanismes d'identification partisane sur les mobilisations électorales, voir Offerlé Michel, « La mobilisation électorale en milieu urbain : l'exemple de la France à la fin du XIX^e siècle » *AFSP, deuxième Congrès national*, Grenoble, 25-28 janvier 1984, 52 p.

8. Cf. Gaxie Daniel et Lehingue Patrick, *Enjeux municipaux*, Paris, P.U.F., 1984.

9. « La connaissance du monde social et, plus précisément les catégories qui la rendent possible, sont l'enjeu par excellence de la lutte politique, lutte à la fois théorique et pratique... », cf : Bourdieu Pierre, « Espace social et genèse des "classes" » *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, juin 1984, pp. 3-15, p. 6.

10. Sur ce point, voir Cohen Elie, « L'Etat socialiste en industrie ; volontarisme politique et changements socio-économiques » in Birnbaum Pierre (éd.), *Les élites socialistes au pouvoir*, Paris, P.U.F., 1985, pp. 219-261.

11. Se reporter aux *Journaux officiels* relatant les comptes rendus des débats parlementaires des séances du 31 octobre 1986 et du 5 novembre 1986.

12 et 13. Si au niveau national de la lutte politique, la controverse est le lot commun du débat social, il n'en est pas de même au niveau local où les oppositions ou les antagonismes semblent « neutralisés ». Contraints à l'« action » ou au « pragmatisme », les dirigeants locaux, bien que divisés sur de multiples points, doivent trouver un consensus nécessaire à la décision de mesures pratiques, comme si, au local plus qu'au national, les élites étaient jugées sur leurs réalisations. Pour une analyse d'une prise de décision intervenue entre différents acteurs locaux chargés de prendre des mesures pour l'emploi de leur région, cf : Pharo Patrick, « Civisme ordinaire et initiative locale », in Salais Robert et Thévenot Laurent (éd.), *Le travail : marchés, règles, conventions*, Paris, Economica-INSEE, 1986, pp. 269-293.

14. Cf : Angenot Marc, *La parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1986.

15. Pour la constitution d'une autorité particulière dès lors qu'il s'agit de traiter de problèmes sociaux : cf : Lenoir Rémi, « Groupes de pression et groupes consensuels », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 64, septembre 1986, pp. 30-40.

16. *Journal officiel*, débat du 5 novembre 1986, p. 5878.

17. *J.O.*, débat du 31 octobre 1986, p. 5606.

18. *J.O.*, débat du 5 novembre 1986, p. 5914.

19. *J.O.*, débat du 6 novembre 1986, p. 5916.

20. *J.O.*, débat du 5 novembre 1986, p. 5896.

21. Boltanski Luc et Thévenot Laurent, *Les économies de la grandeur*, Cahiers du CEE, série Protée, CEE-PUF, 1987.

22. Faute de place, nous ne pouvons reproduire les éléments empiriques nécessaires à une argumentation détaillée.

23. Le profil social des « indignés » est, par exemple, plus bas et plus dispersé que celui des intervenants sur les problèmes sociaux. 69,2 % appartiennent aux classes supérieures contre 72,2 % des seconds, 17,9 % aux classes moyennes contre 25,9 % et 7,7 % aux classes populaires contre 1,8 %. Les ouvriers autant que les experts comptables ou les hauts fonctionnaires, les éducateurs spécialisés autant que les intellectuels disposent de l'assurance et du crédit nécessaires pour contester les discours « sociaux » plus officiels des spécialistes. Les caractéristiques des indignés sont telles qu'elles semblent révéler ce qui se joue véritablement dans l'intérêt porté aux questions sociales. Un clivage scinde en deux camps typés indignés de droite et indignés de gauche : pôle intellectuel contre pôle économique, « littéraires » et « juristes » pour la gauche contre « économistes » et « médecins » pour la droite. De même, au niveau politique, on assistait à une confrontation entre tenants de position institutionnelle pour la droite et, à gauche, représentants attitrés du parti et, pour les socialistes surtout, des experts en matière sociale. Pour de plus amples développements, voir notre rapport pour le ministère des Affaires sociales, *Un débat de politique sociale : les enjeux d'une définition*, octobre 1987.

24. Sur cette question, voir Bourdieu Pierre, « La force du droit : éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 64, septembre 1986, pp. 3-20.

25. Cf : *Enjeux municipaux*, Op. cit. sp. : « Les mécanismes de l'échange », pp. 56-63.

26. Pour une conceptualisation des conjonctures comme état particulier de structuration des rapports de forces, de leur plasticité et des logiques de situation qui tendent à structurer les perceptions, les calculs et les comportements des acteurs sociaux : voir Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

27. *J.O.*, 12 avril 1983, p. 227.

28. *Ibid.*, p. 214.

29. *Ibid.*, p. 218.

30. *Ibid.*, p. 215.

31. *Ibid.*, p. 216.

32. *Ibid.*, p. 218.
33. *Ibid.*, p. 214.
34. *Ibid.*, p. 217.
35. *Ibid.*, p. 224.
36. Il s'agit d'Emmanuel Aubert, Jean-Paul Fuchs et Alain Madelin.
37. *Ibid.*, p. 221.
38. *Ibid.*, pp. 214-215.
39. *Ibid.*, p. 227.
40. Ainsi de Marcel Garrouste, rapporteur (p. 212), de Pierre Bérégovoy (p. 213).
41. *Ibid.*, p. 212.
42. Cf. l'intervention du communiste Joseph Legrand.
43. *J.O.*, 5 novembre 1986, p. 5871.
44. *Ibid.*
45. *Ibid.*, p. 5833.
46. *Ibid.*, p. 5890.
47. *Ibid.*, p. 5887.
48. *Ibid.*, p. 5890.
49. *Ibid.*, p. 5879.
50. *Ibid.*, p. 5834.
51. *Ibid.*, p. 5836.
52. *J.O.*, 6 novembre 1986, p. 5905.
53. *Ibid.*, p. 5904.
54. 5 novembre 1986, p. 5835.
55. 6 novembre, p. 5905.
56. 5 novembre, p. 5866.
57. *Ibid.*, p. 5890.
58. *Journal Officiel*, débats de l'Assemblée Nationale, 5 novembre 1986, 3^e séance, p. 5887.
59. *J.O.*, p. 5887.
60. *J.O.*, p. 5888.
61. *J.O.*, p. 5877.
62. *J.O.*, pp. 5877-5878.
63. *J.O.*, p. 5878.
64. *J.O.*, p. 5884.
65. *J.O.*, p. 5885.
66. Jean Commaille souligne que les décisions du politique concernant la famille sont généralement des « compromis où les mouvements de l'opinion et les pratiques des individus ont joué un rôle moteur ». Cf. : Commaille Jean, *Familles sans justice*, Paris, Centurion, 1982.
67. Cf. : *La vraie opposition : le F.N.*, Paris, Front National, automne 84, p. 18. « Car la France ne peut être en mesure de garantir son indépendance que si elle dispose d'un peuple jeune, vigoureux et nombreux » (p. 17). Se reporter à Taguieff Pierre André, « Le programme révolutionnaire » in Mayer Nonna, Perrineau Pascal (ed), *Le Front National à découvert*, Paris, Presses FNSP, 1989, pp. 195-228, spe. pp. 218-219.
68. *J.O.*, p. 5884.
69. Selon la formule de Bernard Pudal. Cf. Pudal Bernard, « Les dirigeants communistes : du "fils du peuple" à l'"instituteur des masses" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 71/72, mars 1988, pp. 46-70.
70. *J.O.*, débat du 19 juin 1987, p. 2923.
71. *J.O.*, p. 2923.
72. *J.O.*, p. 2909.
73. *J.O.*, p. 2907.
74. *J.O.*, pp. 2913-2914.
75. Elle se manifestera avec éclat lors de l'examen d'un texte sur la suppression du trafic de stupéfiants, le 9 octobre 1987 au cours duquel les députés frontistes provoqueront de violents incidents pour protester contre l'absentéisme des élus de la majorité.
76. *J.O.*, p. 2920.
77. *J.O.*, p. 2920.
78. *J.O.*, p. 2920.
79. *J.O.*, p. 2921.
80. Se reporter à l'analyse de François Eymard Duvernay : Eymard Duvernay François, « La qualification des produits » in Salais Robert et Thévenot Laurent, *op. cit.*, pp. 232-256.
81. Offerlé Michel, *Les partis politiques*, Paris, P.U.F., 1987.
82. Boudieu Pierre, « Le mort saisit le vif », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 32/33, avril-juin 1980, pp. 3-15.

83. Pour une analyse de l'électorat premier du F.N., cf : Lacroix Bernard, « Ordre politique et ordre social », in Grawitz Madeleine et Leca Jean (éd.), *Traité de science politique*, Paris, P.U.F., t. 1, 1980.

84. Padioleau Jean, *L'Etat au concret*, Paris, P.U.F, 1985.

85. *J.O.*, débats du 12 avril 1983, déclaration de Pierre Bérégooy, p. 214.

86. « *La volonté commune du gouvernement et des partenaires sociaux* », in *J.O.*, p. 213. « *Je voudrais, de cette tribune, rendre hommage, une nouvelle fois, à l'esprit de responsabilité dont les partenaires sociaux ont fait preuve* », *J.O.*, p. 214. « *Le gouvernement a voulu, en prenant cette disposition, répondre à la demande des organisations syndicales* », *J.O.*, p. 214.

87. *J.O.*, p. 5836.

88. « *Le chômage peut être vaincu... et il est préférable d'avoir de petits boulots que pas de boulot du tout* » déclarait Edmond Maire dans son article du *Monde* (20-08-86), en réponse directe aux socialistes et communistes. La réaction des autres centrales ne se fait pas attendre. André Bergeron, par exemple, lui répondait ainsi lors d'une interview avec Noël Noblecourt (*Le Monde*, 26-08-86) : « *Le chômage ne se règle pas en faisant de la poésie* ». Leur dissension éclatera sur la place publique quand les syndicats ouvriers revendiqueront en ordre dispersé lors des journées d'action dans le secteur public, le 20 octobre 1986.

89. *J.O.*, p. 5909.

90. *J.O.*, p. 5877.

91. L'emploi, par exemple, semble susciter à l'intérieur du PS des divisions d'école. Le CERES s'oppose aux rocardiens sur la croissance et le partage du travail et est hostile au problème de la réduction du temps de travail. Tous redoutent également, malgré la proposition de Laurent Fabius en prévision de la convention nationale socialiste des 13 et 14 décembre de « constituer un corps de doctrines complet sur l'emploi qui pourrait sembler factice aux yeux de l'opinion publique, moins d'un an après le départ du gouvernement » (*Le Monde*, 30-10-86). Pour l'analyse du phénomène de « neutralisation » d'un enjeu, celui de la protection sociale, cf : Sawicki Frédéric... « *Les questions de protection sociale dans la campagne présidentielle française de 1988 : contribution à l'étude de la formation de l'agenda électoral* » à paraître.

92. *J.O.*, débat du 19 juin 1987, p. 2908.

93. *J.O.*, p. 2908.

94. *J.O.*, p. 2909.

95. Après les manifestations syndicales du 1^{er} mai qui voient une démonstration de force de la CGT qui s'est lancée à côté du PCF dans des tournées de province sur le thème « défendre la Sécurité sociale », on assiste à une multiplication des prises de position : le rapport des « sages » sort le 18 mai et « jette un pavé dans la mare », en « rouvrant un débat soigneusement clos au sein du Gouvernement sur les défauts du système fiscal » selon le commentaire du *Monde*. Robert Teulade, président de la Fédération de la Mutualité française exprime ses réticences et organise un rassemblement le 23 mai. La proposition de Michel d'Ornano demandant le contrôle du budget social de la Nation par les parlementaires entraîne de vigoureuses protestations syndicales mais aussi patronales. Pierre Guillen, président de la commission sociale du CNPF tient conférence de presse où il désapprouve ce projet tout comme Pierre Marchelli (CGC) qui exprime son désaccord dans une interview au *Figaro*.

96. *J.O.*, débat du 19 juin 1987, p. 2925.

97. C'est une des raisons, sans doute, pour lesquelles le PS révèle, en plus petit, les règles de la concurrence qui ont cours dans l'espace politique comme le montre Yves Poirmeur, cf. infra.

98. *J.O.*, 6 novembre 1986, p. 5929.

99. *J.O.*, p. 5889.

100. Voir ce thème, Guiol Patrick, *L'impasse sociale du gaullisme*, Paris, Presses FNSP, 1985.

101. *J.O.*, p. 5929.

102. Gaxie Daniel, rapport consacré au choix des ministres, colloque AFSP, 21-22 novembre 1985.

103. *J.O.*, débat du 6 novembre 1986, p. 5935.

104. Voir tableau 1.

105. L'exception peut signaler une réinterprétation politique par l'organisation communiste des principes de hiérarchisation propres à l'Assemblée. Reste qu'à aucun moment, dans les débats de politique sociale analysés ici, Georges Marchais ne prend pas la parole.

106. Comme Georgina Dufoix.

107. On peut citer Simone Veil, Hélène Missoffe, Françoise Giroud, Monique Pelletier ou Nicole Pasquier. *A contrario*, la surprise et le rejet parfois violent qui ont accueilli la nomination d'Edith Cresson au ministère de l'Agriculture signale la force de la représentation des rôles politiques possibles et convenables pour les femmes.

108. Voir par exemple les interviews réalisés par Mariette Sineau, *in Des femmes politiques*, Paris, Economica, 1988.

109. *Journal Officiel*, Débats parlementaires, compte rendu intégral, 5 juin 1987, 2^e séance, pp. 2043-2044.

110. Voir tableau 1.

111. Plus encore, si le social est fragmenté, fractionné dans les organisations de droite, c'est aussi une manière de souligner la nécessaire prudence qu'il convient de montrer dans le traitement des problèmes considérés. Toute décision devient problématique et nécessite un travail d'experts ; sur ce point, voir Dominique Damamme, « D'une école des sciences politiques », *Politix*, n° 3/4, 1988, qui rappelle cette formule de Gambetta : « Croyez qu'il n'y a pas de remède social parce qu'il n'y a pas une question sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre ».

112. *J.O.*, 5 novembre 1986, 1^{re} séance, p. 5834.

113. *J.O.*, 6 novembre 1986, 1^{re} séance, p. 5908.

114. *J.O.*, 5 novembre 1986, p. 5878.

115. *J.O.*, 11 novembre 1987, 2^e séance, p. 2295.

116. *J.O.*, 4 juin 1987, 2^e séance, p. 2001.

117. *J.O.*, 5 juin, 2^e séance, p. 2041, p. 2048.

118. *J.O.*, 4 juin, 2^e séance, p. 1987.

119. *Ibid.*, p. 1999.

120. Bernard Pudal, *Prendre parti*, Paris, Presses de la FNSP, 1989.

121. Voir Daniel Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », RFSP, fév. 1980.

122. *J.O.*, 6 novembre 1986, 1^{re} séance, p. 5910.

123. *J.O.*, 4 juin 1986, 2^e séance, p. 2002.

124. *J.O.*, 5 juin 1987, 2^e séance, p. 2050.

125. Voir tableau.

126. *J.O.*, 9 juin 1987, p. 2108.

127. *J.O.*, 6 novembre 1986, 1^{re} séance, p. 5913.

128. *Ibid.*

129. *J.O.*, 11 juin, p. 2288.

130. *J.O.*, 11 juin, p. 2289.

131. *J.O.*, 12 juin, p. 2322.

132. *Ibid.*, p. 2325.

133. *J.O.*, 9 juin 1987, p. 2109.

134. *J.O.*, 6 juin 1987, p. 2041.

135. *J.O.*, 4 juin 1987, 2^e séance, 1988.

136. *J.O.*, 9 juin 1987, 3^e séance, p. 2143.

137. *J.O.*, 4 juin 1987, 2^e séance, p. 1985.

138. *J.O.*, 12 juin 1987, 2^e séance, p. 2323.

139. *J.O.*, 11 juin 1987, 2^e séance, p. 2290.

140. *J.O.*, 11 juin 1987, 2^e séance, p. 2292.

141. *J.O.*, 12 juin 1987, 2^e séance, p. 2323.

142. C'est ainsi que les qualifie par exemple un indigène de la fonction publique, inspecteur des finances, François Bloch-Lainé, *Profession fonctionnaire*, Paris, Le Seuil, 1976, p. 236. C'est aussi ce que montrent A. Darbel et D. Schnapper, *Morphologie de la haute administration française*, Paris, Mouton, 1969.

143. Cf. J.-L. Bodiguel, *Les anciens élèves de l'ENA*, Paris, Presses de la FNSP, 1978.

144. Rapporté par J. Juillard, « Après Pompidou », *Esprit*, mai 1974, p. 773.

145. *J.O.*, 19 juin 1987, 3^e séance, p. 2947.

146. Claude Evin, *J.O.*, 5 novembre 1986, p. 5835.

147. Du fait notamment de l'arrivée du Front National dans la compétition, et du passage de la droite dans l'opposition.

148. Voir l'enquête conduite par Daniel Gaxie.

149. *J.O.*, 19 juin 1987, 2^e séance, p. 2329.

150. *Ibid.*, p. 2936.

151. Voir Rémi Lenoir, « Groupes de pression et groupes consensuels », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 64, sept. 86.

152. Voir les interventions de Georges Paul Wagner et Michel de Rostolan, *J.O.*, 6, novembre 1986, p. 5904, p. 5913.

153. *J.O.*, 19, juin 1987, 2^e séance, p. 2936.

154. *J.O.*, 9 juin 1987, 2^e séance, p. 2106.

155. *J.O.*, 5 novembre 1986, 3^e séance, p. 5884, p. 5888.

156. Cette préoccupation rejoint celle de P. Lehingue dans son analyse du discours présidentiel. « Son défaut d'inscription dans la norme constitutionnelle (ou plus exactement l'extrême sélectivité des usages qu'elle codifie présente au moins cet intérêt de mieux entrevoir les processus d'objectivation d'une règle ». Lehingue Patrick, *La codification des droits et devoir de parole présidentielle en France*, Congrès National de l'AFSP, 5-8 octobre 1988, 37 p., p. 10.

157. Cf. : Searle John, *Les actes de langage*, Paris, Hermann, 1972.